

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° I-1 19SGADL0082

SEANCE DU
27 JUIN 2019

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
49

Date de convocation :
21 juin 2019

Date d'affichage :
28 juin 2019

OBJET :
Adoption du procès-verbal du
conseil communautaire du 2 mai
2019

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 68

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 68

Nombre de Conseillers ayant voté
contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 19**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 3**

L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 27 juin à dix-huit heures
rente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué,
s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2,
avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la
présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles
DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Frédérique
LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M.
Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - Mme Montserrat REYES
- M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - Mme Josiane BERARD - Mme
Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - Mme
Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - M. Christian
CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme
Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel
DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Jean-Marc FRIZOT -
Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M.
Sébastien GANE - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle
GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER
- M. Georges LACOUR - M. Charles LANDRE - M. Didier
LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M.
Marc MAILLIOT - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine
MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M.
Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Bernard REPY - M.
Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Noël VALETTE -

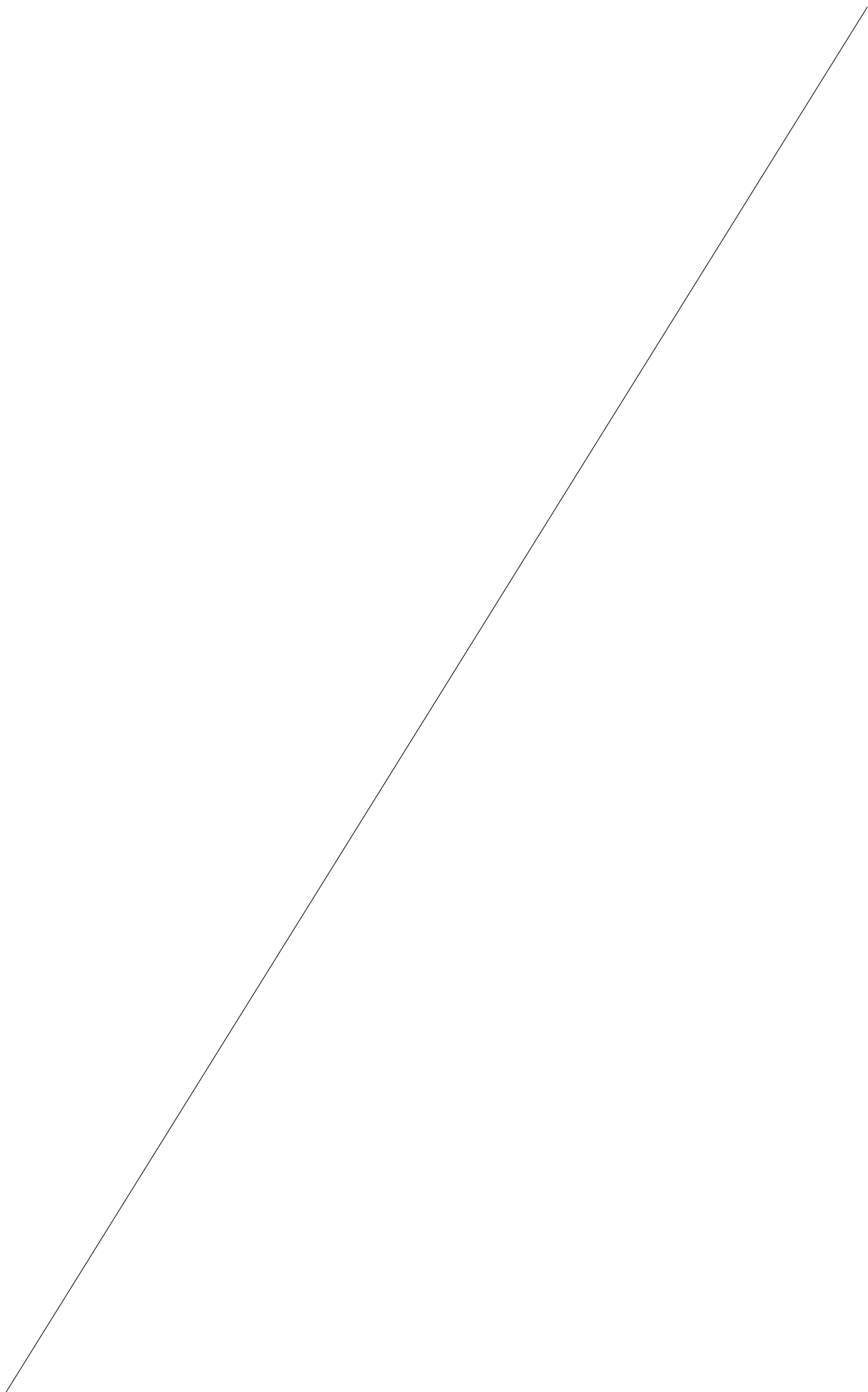
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Marie-France FERRY
M. Jean GIRARDON
M. Cyrille POLITI
Mme CALDERON (pouvoir à M. Jean-Yves VERNOCHE)
M. BALLOT (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
Mme JARROT (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT)
Mme MARTINEZ (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)
Mme RAMES (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GENEVOIS (pouvoir à M. Christian CATON)
M. LARONDE (pouvoir à Mme Catherine MATRAT)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme LECOEUR (pouvoir à M. Roland FUCHET)
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
M. PINTO (pouvoir à M. Olivier PERRET)
M. RAVAUULT (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. LAGRANGE (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
M. HIPPOLYTE (pouvoir à Mme Evelyne COUILLEROT)
M. SELVEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Christian CATON



« Il vous est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mai 2019.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mai 2019.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 juin 2019
et publié, affiché ou notifié le 28 juin 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.

LE PRESIDENT,

David MARTI

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'DM', written over a horizontal line.



Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 2 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 mai à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle Bourdelle - Embarcadère - 71300 MONTCEAU-LES-MINES, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Gilles DUTREMBLE - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Bernard DURAND - Mme Marie-Thérèse FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Felix MORENO - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme Josiane BERARD (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT à partir de 19h00),
Mme Josiane GENEVOIS,
Mme Marie-Claude JARROT (jusqu'à 19h00),
M. Marc REPY (jusqu'à 18h51),
Mme Marie ROUSSEAU
Mme COUILLEROT (pouvoir à M. Jean-Marc HIPPOLYTE)
M. FRIZOT (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)
Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Paulette MATRAY)
M. POLITI (pouvoir à M. Laurent SELVEZ)
M. DUPARAY (pouvoir à Mme Marie-Thérèse FRIZOT jusqu'à 19h40)
M. DUBAND (pouvoir à M. Felix MORENO)
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme FERRY (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Catherine DESPLANCHES)

Mme RAMES (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY)
M. MICHEL (pouvoir à M. Gilles DUTREMBLE)
M. PISSELOUP (pouvoir à M. Gilbert COULON)
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)
Mme REYES (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. JAUNET (pouvoir à M. Pierre-Etienne GRAFFARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Roger BURTIN

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	5
I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES.....	6
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2019	6
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	7
3. Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la CUCM.....	7
<i>Observations : Adoption à l'unanimité.</i>	8
II – QUESTIONS FINANCIÈRES.....	8
1. Compte de gestion 2018 - Vote (pour tous les budgets)	8
2. Compte administratif 2018 - Vote (pour tous les budgets)	8
3. Affectation des résultats 2018 (pour tous les budgets)	12
4. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire	13
5. Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire	13
6. Budget annexe assainissement - Vote du budget supplémentaire.....	13
7. Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire	13
8. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire.....	13
9. Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire.....	13
10. AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier	17
11. AP/CP Canal du centre - Ajustement de l'échéancier	17
12. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier	17
13. AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier	17
14. AP/CP Fonds de soutien chemin ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier	17
15. AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier	17
16. AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Ajustement de l'échéancier	17
17. AP/CP Programme pluriannuel de voirie - Ajustement de l'échéancier	17
18. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier.....	17
19. AP/CP Restructuration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier.....	17
20. AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier	17
21. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier.....	17
22. AP/CP Aménagement des points d'appuis - Ajustement de l'échéancier.....	17
23. AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier	17
24. AP/CP Montée en débit - Ajustement de l'échéancier	17
25. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs	21
III – DÉVELOPPEMENT URBAIN	22
1. Etude sur l'interconnexion TER/TGV autour de la gare Creusot/Montceau/Montchanin TGV - Convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage – Autorisation de signature de la convention	22
IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	25
1. Fonds d'aide au commerce en milieu rural - Commune de Saint-Romain-sous-Gourdon	30
2. Le Creusot - Secteur Mach 2- Vente d'un terrain à la SAS société des cinémas LCM.....	30
3. ISOSIGN - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application.....	34

4. Marché des producteurs de Pays - Convention Partenariale - Attribution d'une subvention....	34
5. BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs	34
6. Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs.	34
7. TORCY - Zone industrielle - Vente d'un terrain à la SAS AVELIS INDUSTRIE	37
8. LE CREUSOT - ZA Chanliau - Vente de deux parcelles de terrain	37
9. Approbation du programme 2019 de travaux d'évolution de l'infrastructure numérique à très haut débit réalisés dans le cadre de la délégation de service public passée avec Creusot Montceau Networks	38
10. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel 2018 - Approbation.....	38
11. Enseignement supérieur - Soutien à l'international - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'application Enseignement supérieur.....	39
V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	40
1. Constitution de la Société Publique Locale Sud Bourgogne Aménagement	40
2. Ecomusée - Programmation scientifique et culturelle 2019.....	43
3. Ecomusée - Villa Perrusson - Tarifs	45
VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	47
1. Alimentation en eau des agriculteurs - Autorisation de signature de la convention 2019 avec la Chambre d'Agriculture	47
2. Déchets diffus spécifiques - Convention 2019-2024 - Autorisation de signature	50
3. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (SMi2B) - Extension de périmètre - Modification des statuts.....	50
4. Services publics eau et assainissement - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois.....	50
5. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2019 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2019	51

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel)

M. le Président. - Mes chers collègues, c'est un conseil à forte connotation développement économique, comme vous pourrez le voir, en dehors du compte administratif et du compte de gestion qui sont des délibérations présentées à ce moment de l'année. Je vais donc débiter par un propos liminaire essentiellement axé sur le développement économique.

Historiquement, le développement économique s'est fondé sur l'activité de très grandes entreprises, au Creusot comme à Montceau. Certes, notre territoire peut encore aujourd'hui s'enorgueillir de la présence de groupes de renommée mondiale. Et nous y sommes bien évidemment très attachés ! C'est en effet ce qui fait notre force en termes de développement économique. Mais nous ne pouvons pas nous reposer uniquement sur ces grands groupes pour favoriser le dynamisme économique, qui est – je le rappelle – la priorité que nous avons donnée pour ce mandat.

De nos jours, le soutien de la communauté urbaine aux entreprises prend des formes différentes :

- En leur cédant du foncier pour s'implanter ou s'agrandir,
- En les conseillant sur les aides publiques, les montages immobiliers, les réglementations. Il faut avouer qu'en termes de réglementation, cela se complique de plus en plus malgré la volonté des uns et des autres de simplifier. On parle toujours de simplification mais, hélas, on ne la voit pas toujours venir, voire jamais.
- En jouant le rôle de facilitateur dans un projet de reprise par exemple, nous en avons eu quelques-uns sur le territoire.
- Par le biais de subventions, comme nous le verrons un peu plus tard pour une entreprise que nous connaissons bien sur le territoire, l'entreprise Isosign qui souhaite se développer.

Au-delà de ces aides individuelles, nous savons qu'agir efficacement, c'est aussi structurer des filières, favoriser la création et le développement d'écosystèmes.

Si les mails, les SMS, les réseaux sociaux nous donnent le sentiment que la communication est instantanée et universelle, nous nous rendons compte, lorsque nous réunissons les dirigeants d'entreprise, que chacun ne connaît pas forcément son voisin, ni son activité. Nous nous rendons compte que des acteurs présents sur le territoire pourraient développer des projets ensemble et que, s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils n'ont pas forcément eu l'opportunité de se rencontrer et d'identifier des synergies possibles.

Le projet de site technopolitain, qui vous sera présenté tout à l'heure par notre collègue Jérémie Pinto, vise à relever ce défi. Nous comptons de nombreux atouts : un socle industriel solide, un site universitaire, deux laboratoires de recherche publics labellisés CNRS – et on connaît la difficulté pour maintenir cette labellisation – mais aussi des laboratoires privés et une plateforme technologique...

Nous sommes convaincus qu'il existe donc, ici, un véritable potentiel de création d'entreprises et qu'il nous faut, parce que c'est notre devoir en tant que collectivité porteuse du développement économique, stimuler les mises en relations entre les différents acteurs – étudiants, chercheurs, porteurs de projets, dirigeants d'entreprise... – pour transformer ce potentiel en projets concrets.

C'est pourquoi les espaces qui favoriseront les échanges entre les acteurs du site technopolitain sont si importants. Car l'idée qui donne naissance à une nouvelle entreprise apparaît parfois de la confrontation d'idées de manière impromptue au sein d'un environnement propice et adapté.

Le succès de Mecateamcluster repose lui aussi, comme son nom l'indique, sur l'émergence d'un réseau. Sa force, ce n'est pas seulement d'avoir réuni des PME. Sa force, c'est aussi d'avoir mis en place une offre de formation, à la fois initiale et continue. Rappelons que, dès 2012, des formations à coloration ferroviaire allant du bac pro à la licence ont été créées dans les

établissements de notre campus. Et, dans un peu plus d'un an, le bâtiment du Campus ouvrira ses portes.

La force de ce cluster, c'est enfin la stimulation de l'innovation. Dès cette année seront commercialisés une rame automatisée de ballastage pour gagner en productivité et un système de détection d'obstacles sur les voies pour une meilleure sécurité, tous deux fruits de la collaboration entre membres du réseau.

C'est donc bien une filière complète qui se structure, de la formation à l'innovation, grâce à l'initiative de chefs d'entreprise locaux et avec l'appui de la puissance publique, au premier rang desquelles la communauté urbaine. Un travail collectif salué et reconnu par beaucoup de donneurs d'ordre, comme l'a fait il y a quelques jours Patrick Jeantet, le PDG de SNCF Réseau, que nous avons accueilli sur la plateforme des Chavannes, ce qui était un événement important puisque la SNCF fait bien entendu partie de ceux qui seront utilisateurs - en tout cas c'est ce qu'a annoncé le PDG - et acteur au sein de la formation que le Mecateam va porter.

Voilà ce que je souhaitais dire en préambule de notre conseil.

J'y rajouterai, parce que c'est l'actualité et que nous étions, avec Jean-Claude LAGRANGE ce matin à la Région pour l'évoquer, Territoire d'industrie. C'était le comité de pilotage, nous étions réunis avec les autres territoires à la Région, e présence de la Présidente mais aussi du Préfet. Tous ces éléments, ceux que je viens d'évoquer, font une bonne partie de la force de ce que nous portons ici économiquement au niveau de l'industrie. J'ai eu l'occasion, au nom de la communauté, de rappeler aussi cette volonté que nous avons de travailler avec d'autres territoires au sein de Territoire d'industrie. L'enjeu est considérable, nous avons été déclarés site pilote. C'est aussi une reconnaissance du travail que nous avons fait collectivement avec d'autres. C'est un travail que nous devons poursuivre. C'est l'avenir et la pérennité de notre territoire qui en dépend et nous avons les atouts pour le faire, nous avons la volonté pour le faire. C'est ce que nous allons poursuivre, en tout cas je l'espère, collectivement dans les années qui viennent.

Voilà, mes chers collègues. Il nous reste à présent à aborder les délibérations de notre conseil.

Désignation du secrétaire de séance - Vote

M. Roger BURTIN est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité.

I – QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2019

M. le Président.- Nous commençons par les questions administratives, avec l'adoption du procès-verbal du 7 mars.

Est-ce qu'il amène des réflexions, des remarques, avant que je le soumette aux voix ? Pas de question, pas de remarques.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Il est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 7 mars 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Est-ce que le compte rendu des décisions qui ont été prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités amène des questions ? J'en vois une. Monsieur LANDRE.

M. LANDRE.- C'est simplement une remarque pour faire écho à notre échange du dernier conseil. Le marché « entretien de surfaces en herbe et végétaux divers de l'ensemble de la CUCM » a donc été attribué ; il est dans la liste des décisions en dernière page. Ainsi que le laissait présager la rédaction de l'appel d'offres, il n'y a eu qu'une réponse et il sera donc attribué, si mes informations sont bonnes, au montant maximal qui était envisagé.

Je pense que ce marché et la façon dont il a été rédigé doivent nous amener à réfléchir à des formes de rédaction différentes à l'avenir puisque je rappelle que l'objet d'un marché public, c'est de faire jouer la concurrence et c'est aussi bénéfique pour la collectivité locale, l'EPCI qui le passe et, en l'espèce, avec une seule réponse au marché, l'EPCI s'est trouvé fort démuni.

Je vous invite donc à relire ou réfléchir aux remarques que j'avais formulées la dernière fois et à revoir la façon dont ce type de marché à faible technicité est proposé.

M. le Président.- On a déjà eu l'occasion d'échanger, d'ailleurs de manière prématurée puisque le marché n'était pas encore passé. Il aurait donc été souhaitable de ne pas le faire. Nous l'avons tout de même fait. J'ai donné les explications nécessaires et l'entreprise en question, que vous avez citée en l'occurrence, a de nombreux marchés sur la communauté urbaine. Nous avons respecté les règles, à la fois dans la rédaction et la commission d'appel d'offres s'est bien entendu déterminée en toute souveraineté. Je parle sous l'œil vigilant du président de la CAO, Jean-Paul LUARD. Les procédures ont été respectées. Voilà ce que je peux dire.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas de remarque.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté. Merci.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 07 mars 2019.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la CUCM

M. le Président.- Ensuite, toujours sur les questions administratives, il y a une délibération sur les modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la communauté que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'appliquer le système des astreintes de sécurité aux agents communautaires identifiés pour effectuer les levers de doute relatifs à la vidéo surveillance des bâtiments communautaires comme suit :*

Période concernée	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre			
Services concernés	Emplois impliqués	Filière	Type d'astreinte	Durée de l'astreinte
Service logistique, Territoire du Creusot	Encadrement	Administrative et technique	Astreinte de sécurité	Semaine complète (du lundi au dimanche inclus)
Modalités d'organisation				
Composition	1 agent désigné par rotation			

Sélection des agents	Désignés selon leur poste : responsable service logistique, responsable pôle matériels, chargé mission maîtrise d'œuvre interne aux bâtiments, référent territoire du Creusot, équipe régie de la cellule travaux en bâtiment, chargé de logistique du garage
Planification des astreintes	Rotation entre les agents concernés selon un planning déterminé par la DLMG, et communiqué aux agents avant le 30 novembre de l'année N-1.
Moyens techniques mis en œuvre	Téléphone professionnel à disposition et véhicule de service.
Modalités d'indemnisation	
Indemnité d'astreinte de sécurité	Semaine complète : 149.48 euros Astreinte de nuit en semaine : 10.05 euros. Si astreinte fractionnée inférieure à 10h : 8.08 euros. Astreinte de week-end (vendredi soir au lundi matin) : 109.28 euros Astreinte le samedi ou sur une journée de récupération : 34.85 euros Astreinte le dimanche ou jour férié : 43.38 euros Ces montants sont majorés de 50% si l'agent est prévenu de sa mise en astreinte moins de 15 jours francs avant le début de la période.

- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

II – QUESTIONS FINANCIÈRES

M. le Président.- Nous passons aux questions financières à présent, je l'évoquais tout à l'heure, avec tout d'abord le compte de gestion. Hervé MAZUREK.

1. Compte de gestion 2018 - Vote (pour tous les budgets)

M. MAZUREK.- Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, le compte de gestion ouvre la séquence financière de ce conseil communautaire.

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le Trésorier établit un compte de gestion. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Ce compte de gestion doit être soumis au vote du conseil de communauté qui peut ainsi constater la stricte concordance des écritures du comptable avec le compte administratif de la communauté.

Le compte de gestion établi par le Trésorier Principal du Creusot est conforme au compte administratif de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

L'exécution du budget se présente comme suit. Vous avez donc le tableau résumant toutes les opérations, dépenses, recettes, fonctionnement et investissement, pour le budget principal et les budgets annexes eau, assainissement collectif, assainissement non collectif, transports et Ecomusée. Je ne vous fais pas la lecture exhaustive de ces différents chiffres ; ils sont repris dans la présentation du compte administratif.

Il vous est donc demandé de délibérer sur ce compte de gestion.

M. le Président.- Y a-t-il des questions sur le compte de gestion, celui du comptable ?
Pas de question.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Nous allons passer au point suivant, mais je vais passer la parole là aussi à Hervé MAZUREK et quitter la salle puisqu'il s'agit du compte administratif.

Le conseil décide :

- *D'adopter le compte de gestion 2018.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte administratif 2018 - Vote (pour tous les budgets)

M. le Président.- Je quitterai la salle juste après la présentation.
Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK. - Compte administratif qui s'apparente à un bilan financier de l'année 2018. Un bilan financier qui se résume autour de deux axes de travail principaux dont on a souvent pu débattre ici même : une stricte maîtrise des charges de fonctionnement avec la volonté de réaliser un haut niveau d'investissement structurant pour l'ensemble du territoire selon les trois directions principales de la politique communautaire :

- développement économique et enseignement supérieur,
- renouvellement urbain et attractivité résidentielle,
- solidarité et cohésion sociale.

La stricte maîtrise des charges de fonctionnement permet cette politique volontariste d'investissement tout en maintenant, je le rappelle, le taux des taxes de la collectivité en ce qui concerne les différents impôts et en préservant aussi des ratios financiers de fonctionnement tout à fait satisfaisants pour la collectivité.

En ce qui concerne le budget principal et la partie fonctionnement de ce budget principal, les dépenses sont en augmentation de 0,71 % pour s'élever à 59 632 437 €. Dans ces charges de fonctionnement, les charges à caractère général sont en hausse de 5,7 %, mais on notera cependant un changement important de chapitre budgétaire au titre de la gestion des eaux pluviales et de l'incendie par la mise en œuvre de la régie directe.

Sinon, sur les autres chapitres, on peut dire qu'on est plutôt à la stabilité en ce qui concerne ces charges de fonctionnement entre 2017 et 2018. Ainsi, les charges de personnel s'élèvent à 17 706 972 €, en hausse de 2,85 % car ce chapitre intègre dorénavant les charges d'intérim plus la création de huit postes dans le cadre de la mise en place de la régie intéressée eau et assainissement. Tout ceci étant remboursé via les budgets annexes.

Ces charges de personnel intègrent également les évolutions réglementaires, une hausse du SMIC, ainsi que les différents taux de cotisation et le glissement vieillesse technicité.

Pour ce qui est de l'atténuation de produits, ce chapitre s'élève à 7 782 813 € avec le versement de l'attribution de compensation, de la dotation de solidarité aux communes, plus le reversement de la taxe de séjour à l'office de tourisme. On est sur une augmentation de 1,1 % car il y a également abondamment de l'enveloppe de dotation de solidarité communautaire qui bénéficie à chaque commune.

Autres charges de gestion courante, elles s'élèvent à 7 267 616 € en baisse de 20 % car changement d'imputation budgétaire dans le cadre de la nouvelle gestion de l'eau pluviale et de l'incendie.

Les charges financières s'élèvent à 2 205 915 €. On est sur une augmentation de 26 % par rapport à 2017, mais une augmentation qui est surtout due à la baisse qui avait eu lieu en 2017 car on avait une année de forte baisse due au réaménagement d'emprunts.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 17 222 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 72 790 888 €, soit une augmentation de 2 %. Augmentation principalement due à des recettes exceptionnelles en ce qui concerne notamment la cession du terrain à Lidl au niveau de la zone Coriolis pour un montant de 1,8 million d'euros.

Les impôts et taxes nous permettent d'avoir des recettes de 43 534 729 €, ce qui représente environ 60 % des recettes réelles de fonctionnement, en augmentation de 0,16 % par rapport à 2017.

Pour ce qui est des dotations, subventions et participations, elles s'élèvent à 22 391 514 €, en baisse de 0,08 % avec une baisse de 1,4 % de la DGF. Par contre, un encaissement du FCTVA en fonctionnement au titre de l'entretien des voiries et des bâtiments pour 179 432 €.

Autres produits de gestion courante : 2 077 691 €, + 3,92 % notamment grâce au soutien perçu au titre de la politique des déchets.

Les produits des services s'élèvent à 1 466 006 €, en hausse car ils intègrent les remboursements des budgets annexes au titre des charges de personnel notamment.

Les produits exceptionnels s'élèvent à 2 548 630 €. Je vous en ai donné l'explication en préambule de mon propos.

La chaîne de l'épargne nous permet de dégager une épargne brute de 13,1 millions d'euros, niveau très satisfaisant, en hausse de 8,5 %.

Le taux d'épargne brut s'élève à 18 %, en hausse de 1 point par rapport à 2017.

L'épargne nette s'élève à 8,3 millions d'euros, ce qui nous fait également une capacité de désendettement de 5,3 années à comparer aux 12 ans qui est le seuil critique au-dessus duquel on peut considérer que la situation n'est pas satisfaisante. Nous en sommes donc très éloignés, ce qui est très, très positif.

Pour ce qui est de l'investissement sur ce budget principal, les dépenses réelles s'élèvent à 27 609 049 € dont 4 839 973 € concernent le remboursement du capital de la dette, avec un taux de réalisation pour l'année 2018 des investissements prévus de 86 %. En développement économique, les investissements ont atteint la somme de 3 302 057 €, en renouvellement urbain de 8 084 252 €, en solidarité et cohésion sociale de 1 199 490 €, en proximité de 6 996 386 € et pour les moyens généraux de 3 216 030 €.

Les recettes réelles s'élèvent à 19 645 747 €. 9 322 619 € concernent les dotations et fonds propres, dont 2 796 619 € de FCTVA liés au niveau d'investissement de l'année précédente. Et 5 858 843 € d'excédent de fonctionnement lié au chiffre de 2017. On a 2 307 230 € de subventions et 8 millions d'emprunts prévus.

Ce qui nous fait arriver à un résultat 2018 avec un excédent de fonctionnement de 6 399 229 €, un déficit au niveau de l'investissement de 1 198 478,83 €, ce qui nous fait un excédent global de 5 201 150,27 € qui, une fois corrigé des résultats de l'exercice antérieur, nous permet d'avoir un excédent global de clôture de 2 998 173,44 €, qui est ramené, après prise en compte des restes à réaliser, à 2 905 509,27 €.

J'enchaîne sur les budgets annexes en essayant de vous donner des chiffres en rafale.

En ce qui concerne le budget annexe eau, les dépenses d'exploitation s'élèvent à 10 279 573 €, les recettes d'exploitation à 14 526 550 €, l'épargne brute à 4 922 572 €, l'épargne nette à 4 395 544 €, une capacité de désendettement de 2,01 années, des dépenses d'investissement de 13 854 414 €, des recettes d'investissement où il y a une coquille en ce qui concerne la délibération que vous avez pu avoir où il est indiqué « chapitre V, recettes d'investissement ». Le chiffre est de 12 099 414 € et non pas 2 727 997,08 €. Ce qui nous amène à un résultat de 2 279 122,10 €.

En ce qui concerne l'assainissement collectif, budget annexe assainissement collectif, les dépenses d'exploitation pour 7 440 573 €, les recettes d'exploitation pour 8 563 538 €, l'épargne brute pour 2 056 266 €, l'épargne nette pour 1 852 977 €, une capacité de désendettement de 2,72 années, des dépenses d'investissement qui s'élèvent à 2 435 881 €, des recettes d'investissement qui s'élèvent à 1 699 523 €, soit un résultat de clôture de 1 005 461,31 €.

Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 112 750 €, les recettes de fonctionnement pour 104 110 €, les recettes d'investissement pour 43 082 €. Il n'y a pas de dépenses d'investissement. Nous arrivons à un résultat de clôture de 113 606,60 €.

Pour ce qui est des transports, les dépenses de fonctionnement sont de 3 996 970 €, les recettes de fonctionnement pour 4 857 596 €, les dépenses d'investissement pour 737 664 €, les recettes d'investissement pour 1 095 146 € pour arriver à un résultat de 839 864,91 €.

Pour ce qui est de l'Ecomusée, les recettes de fonctionnement sont de 833 306 €, les dépenses de fonctionnement de 817 972 €, les dépenses d'investissement de 2 034 993 €, les recettes d'investissement de 2 005 427 €, soit un résultat de clôture de 109 648,84 €.

Voilà pour la présentation des comptes administratifs, budget principal et budgets annexes.

M. le Président. - Merci. Je vais donc laisser le premier vice-Président mener les échanges et procéder au vote.

(Le Président quitte la salle du conseil)

M. MAZUREK. - Y a-t-il des questions, des interventions ?

Nous allons donc procéder au vote. Je vais me dépêcher car la place laissée libre à ma gauche risque d'être trop tentante ! On va donc procéder au vote concernant l'adoption de ces comptes administratifs :

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des oppositions ?
Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'adopter le compte administratif 2018 de la Communauté Urbaine le Creusot Montceau-les-Mines pour chacun des budgets (principal et budgets annexes).*

Observations : Étant précisé que David MARTI intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à la majorité.

(Retour du Président dans la salle du conseil)

M. le Président. - Ça a été plutôt rapide ! Je vais peut-être, maintenant que les votes ont été faits, vous donner quelques éléments par rapport à ces comptes administratifs. Je pense que c'est important parce qu'on arrive à la fin du mandat et il est bon d'avoir une lecture, depuis le début du mandat, sur ce qu'ont été les différents comptes administratifs. Je ne vais pas les détailler, vous vous en doutez bien, ce sera assez rapide, je vais vous donner quelques éléments chiffrés.

Tout d'abord, je vais évoquer la santé financière de la communauté depuis 2014 jusqu'à présent. On peut observer plusieurs éléments, d'abord sur ce qu'on appelle les bases de TH, les bases de CFE, c'est-à-dire l'impôt économique, même si c'est parfois difficile à décrypter ou à analyser. Les bases de TH ont évolué de 4,89 % depuis 2014, les bases CFE de 3,48 %.

À noter également que nous avons une inflation cumulée de 3,5 %. Inflation ménage, je tiens à le rappeler puisque c'est l'indice de référence sur le taux que je viens de donner, sachant que, pour les collectivités, l'inflation est généralement plus forte.

En ce qui concerne les dotations de la communauté, depuis 2014, vous le voyez sur les graphiques ou plutôt les schémas, elles ont baissé de 14 % entre 2014 et 2018. Les dotations représentaient 42 % des recettes de fonctionnement en 2014, elles en représentent aujourd'hui moins de 36 %. Vous voyez l'écart. Si on se base sur une référence de 100 pour que cela parle mieux, quand la communauté touchait 100 € de l'Etat en 2014, elle n'en percevait plus que 86 en 2018. Au global, les recettes réelles de fonctionnement sont passées de 72,29 M€ à 72,79 M€ en 2018, avec un creux assez net en 2016 avec 70 millions uniquement.

C'est donc la stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette qui nous a permis de faire face à cette situation. Quand nous dépensions 100 € en 2014, nous en dépensions 97,8 en 2018. Nous avons donc diminué les dépenses de manière nette.

En ce qui concerne l'endettement, notamment les intérêts de la dette, ils représentaient 2,62 millions d'euros en 2014. Ils sont à 2,2 en 2018, sachant que le périmètre de la communauté s'est élargi, je le rappelle, au 1^{er} janvier 2017.

En ce qui concerne l'épargne, puisque c'est aussi ce qui donne les capacités d'investissement, malgré le contexte très tendu que je viens d'évoquer pour les recettes de fonctionnement, nous avons pu améliorer sur la période l'ensemble des épargnes. J'évoquerai l'épargne brute qui est un bon indicateur puisqu'on passe d'une épargne brute de 10,96 millions fin 2014 à 13,15 fin 2018. Vous avez à l'écran un graphique qui est assez parlant. L'épargne nette passe de 6,68 millions en début de mandat à 8,32 en fin de mandat. Sachant qu'il est communément admis que le niveau d'épargne brut est satisfaisant entre 8 et 15 % par rapport aux recettes de fonctionnement réelles, c'est-à-dire les recettes de fonctionnement qui permettent d'investir. Niveau satisfaisant entre 8 et 15 %. Nous terminons le mandat, en tout cas à fin 2018, à 18,08 %. Nous sommes donc sur un niveau d'épargne très satisfaisant. Il est important de relever ces chiffres.

En ce qui concerne les investissements, nous avons investi près de 85 millions d'euros. Vous avez les chiffres qui s'affichent. Avec une seconde moitié de mandat qui a été très forte en termes d'investissements et ce n'est pas terminé puisqu'il nous reste une année pleine d'investissements, cette année. Et nous avons un objectif à fin 2019, 85 M€ maintenant, fin 2018, objectif qui sera atteint en 2019 à 100 M€.

Je rappelle qu'en début de mandat, nous avons affiché un objectif, tous budgets confondus, de 131 millions. Nous allons arriver, fin 2019, uniquement sur le budget principal, à 100 millions. L'objectif, en matière d'investissement, sera atteint.

En ce qui concerne la capacité de désendettement qui a été un sujet, rappelez-vous, je rappelle que nous avons fait un choix - qui était un choix politique - qui a été parfois contesté, y compris par la Chambre régionale des comptes qui s'interrogeait sur nos capacités à faire. La réponse est là, sur les capacités à faire, puisque pour ce qui concerne le désendettement, nous améliorons notre capacité de désendettement. On était à 5,57 années en 2014 et nous sommes, en 2018, à 5,28 années.

Là aussi, on se rappelle l'échelle pour bien situer, il y a une zone d'alerte pour les collectivités, c'est quand nous atteignons la zone comprise entre 10 et 12 ans. Nous sommes à 5,28. Nous améliorons donc cette capacité de désendettement.

Recettes contraintes, baisse des dotations, hausse du niveau d'investissement puisque nous avons fixé la barre très haut, y compris en disant que s'il nous fallait nous endetter, nous le ferions, nous avons la capacité de le faire. La démonstration est faite que la capacité de désendettement a été améliorée. Et nous améliorons notre épargne pour justement investir.

Je pense que ce sont des chiffres importants qu'il faut intégrer parce qu'ils démontrent que, malgré les contraintes, nous avons réussi et nous sommes maintenant presque à la fin du mandat, il nous reste encore une année pleine, mais nous avons largement atteint les objectifs que nous nous étions fixés, en tout cas en ce qui concerne la majorité communautaire, sur la maîtrise des dépenses, sur la capacité à dégager des marges et sur la capacité également à investir sans augmenter l'endettement, mais bien au contraire en diminuant l'endettement.

Voilà ce que je tenais à dire maintenant que le compte administratif a été voté. Je pense que ce sont des éléments importants à intégrer pour que chacun puisse se rendre compte de la bonne santé financière de la communauté avec des objectifs ambitieux que nous nous étions fixés et que nous sommes bien entendu en train d'atteindre, dans un contexte là aussi, croyez-moi, très compliqué. J'ai donné les chiffres, vous les avez eus, c'est factuel et c'est démontré.

Merci de votre écoute, mes chers collègues.

3. Affectation des résultats 2018 (pour tous les budgets)

M. le Président.- Nous passons maintenant à l'affectation des résultats pour tous les budgets puisque les chiffres ont été donnés par Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Affectation des résultats. Proposition d'affecter les résultats de la manière suivante :

Pour le budget principal, excédent de fonctionnement de 9 648 195,60 € maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté pour 2 905 509,27 € et le solde affecté au compte 1068 pour 6 742 686,33 €.

Pour le budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 600 050,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté pour 2 279 122,10 €, le solde affecté au compte 1068 pour 3 320 928,66 €.

Budget assainissement collectif : l'excédent de fonctionnement de 1 635 234,15 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté pour 542 018,45 €, le solde affecté au compte 1068 pour 1 093 215,70 €.

Budget assainissement non collectif : excédent de fonctionnement de 96 414,60 € maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté.

Pour le budget transports, l'excédent de fonctionnement de 1 103 925,66 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté pour 838 364,80 € et le solde affecté au compte 1068 pour 265 560,75 €.

Pour le budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 123 141,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté pour 109 648,84 € et le solde affecté au compte 1068 pour 13 492,92 €.

M. le Président.- Voilà pour l'affectation des résultats. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur l'affectation des résultats ? Pas de prise de parole.
Je mets aux voix : est-ce qu'il y a des abstentions ?
Qui est contre ? Levez bien la main. Merci.
Qui est pour ? Merci.
C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'affecter les résultats de la manière suivante :*

- *Pour le Budget Principal, l'excédent de fonctionnement de 9 648 195,60€ est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 2 905 509,27€ et le solde affecté au compte 1068 pour 6 742 686,33€.*
- *Pour le Budget eau, l'excédent de fonctionnement de 5 600 050,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 2 279 122,10 € et le solde affecté au compte 1068 pour 3 320 928,66 €.*
- *Pour le Budget assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement de 1 635 234,15 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 542 018,45 € et le solde affecté au compte 1068 pour 1 093 215,70 €.*
- *Pour le Budget assainissement non collectif, l'excédent de fonctionnement de 96 414,60 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté*
- *Pour le Budget Transports, l'excédent de fonctionnement de 1 103 925,66 € est maintenu au compte 002, résultat de fonctionnement reporté, pour 838 364,91 € et le solde affecté au compte 1068 pour 265 560,75€.*
- *Pour le Budget Ecomusée, l'excédent de fonctionnement de 123 141,76 € est maintenu au compte 002, excédent de fonctionnement reporté, pour 109 648,84 € et le solde affecté au compte 1068 pour 13 492,92 €.*

Observations : Adoption à la majorité.

4. Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

5. Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

6. Budget annexe assainissement - Vote du budget supplémentaire

7. Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

8. Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

9. Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire

M. le Président.- Présentation ensuite des budgets supplémentaires pour chaque budget et ensuite je mettrai aux voix budget par budget.
Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Budget principal, vote du budget supplémentaire. En investissement, cette DM intègre également les reports pour un montant de 3 516 310,17 € en dépenses et 3 423 646 € en recettes.

En fonctionnement, elle prévoit l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 2 905 509,27 €, des crédits en dépenses imprévues, l'ajustement des crédits pour l'étude visant à conduire la définition et la formalisation du contrat du Canal du Centre, conformément à la délibération du 20 décembre 2018. Celle-ci étant subventionnée à hauteur de 80 000 €. L'ajustement de la subvention d'équilibre 2019 au budget Ecomusée suite à la reprise des résultats excédentaires, un virement à la section d'investissement d'un montant de 1 255 509,27 €.

En investissement, elle intègre :

- La capitalisation pour 6 742 686,33 € de l'excédent de fonctionnement, permettant d'une part de couvrir le déficit constaté de la section d'investissement et le reste à financer des reports,

- Des crédits en dépenses imprévues,
- Des compléments de crédits pour l'opération le Breuil – Ancien Stade, pour l'opération d'équipement informatique, pour les bâtiments à usage communautaire, ainsi que pour l'opération de montée en débit communautaire, ces compléments étant financés par le redéploiement de crédits,

- La diminution de l'emprunt prévisionnel pour le financement des investissements.

- Des opérations d'ordre permettant la régularisation comptable d'une cession.

En ce qui concerne le budget annexe eau, une décision modificative qui acte les résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils résultent du compte administratif et intègre les reports pour un montant de 1 232 672,19 € en dépenses et 563 992,80 € en recettes.

En fonctionnement, elle prévoit :

- L'affectation d'une partie l'excédent de fonctionnement pour 2 279 122,10 €,
- Une inscription pour, le cas échéant, des dépenses imprévues,
- Des ajustements de crédits pour, notamment, le reversement des sommes encaissées au titre de la facturation d'eau aux syndicats de l'Arconce et de la Guye,

- Un virement à la section d'investissement, afin de réduire l'inscription d'emprunt au budget primitif.

En investissement, elle intègre :

- La capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement afin de financer une partie des reports et le déficit de l'exercice antérieur,

- L'annulation du montant d'emprunt inscrit au moment du vote du budget primitif.

Budget annexe assainissement, cette décision modificative acte les résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils résultent du compte administratif et intègre les reports pour un montant de 751 442,86 € en dépenses et 288 000 € en recettes.

En fonctionnement, elle prévoit :

- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour 542 018,45 €,
- Une inscription pour, le cas échéant, des dépenses imprévues et des ajustements de crédits.

En investissement, elle intègre :

- La capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement afin de financer une partie des reports et le déficit de l'exercice antérieur.

Budget annexe SPANC, cette décision modificative acte les résultats 2018 de fonctionnement et d'investissement cumulés, tel qu'il résulte du compte administratif.

En fonctionnement, elle prévoit :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 96 414,60 €.
- Une inscription pour, le cas échéant, des dépenses imprévues et des ajustements de crédits.

En investissement, elle intègre :

- L'excédent de la section.

Budget annexe Transports, cette décision modificative acte les résultats de l'exercice 2018, tels qu'ils résultent du compte administratif. Elle intègre également les reports 2018 pour un montant de 1 500 € en dépenses.

En fonctionnement, elle prévoit :

- L'affectation de l'excédent de fonctionnement pour 838 364,91 €.
- Une inscription pour, le cas échéant, des dépenses imprévues.
- Un virement à la section d'investissement.

En investissement, elle intègre :

- Le déficit de la section.
- La capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement afin de financer le déficit d'investissement et les reports.
- Une dotation pour permettre la participation au capital de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté (conformément à la délibération du 13 avril 2017), financée par le virement de la section de fonctionnement.

Budget annexe Ecomusée, vote du budget supplémentaire, une DM qui acte le résultat de l'exercice 2018 tel qu'il résulte du compte administratif.

En fonctionnement, elle prévoit :

- L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement pour 109 648,84 €.
- L'ajustement des crédits de prestations de service, de l'apport du budget général et une inscription pour, le cas échéant, des dépenses imprévues.

En investissement, elle intègre :

- Le déficit d'investissement,
- La capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement afin de financer le déficit de l'exercice antérieur.

J'en ai terminé.

M. le Président.- Après la présentation, y a-t-il des prises de parole avant que je mette aux voix budget par budget ? Pas de prise de parole.

Sur le budget principal, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Sur le budget annexe eau, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Assainissement, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

SPANC, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Transports, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Ecomusée, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci.

Les votes sont cohérents par rapport au compte administratif. Ce que j'aurais aimé, c'est que l'opposition puisse expliquer ses votes contre. Il aurait été bien d'argumenter. C'est dommage. Mais peut-être n'y avait-il pas d'argument. C'est peut-être simplement une position dogmatique et politique, ce qui peut aussi se comprendre, mais c'est dommage.

Budget Principal - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Eau - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget eau, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe assainissement - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget assainissement, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe SPANC - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget SPANC, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Transports - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget transports, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

Budget annexe Ecomusée - Vote du budget supplémentaire

Le conseil décide :

- D'adopter la décision modificative du budget écomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.

Observations : Adoption à la majorité.

10. AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier

11. AP/CP Canal du centre - Ajustement de l'échéancier

12. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier

13. AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

14. AP/CP Fonds de soutien chemin ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier

15. AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier

16. AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Ajustement de l'échéancier

17. AP/CP Programme pluriannuel de voirie - Ajustement de l'échéancier

18. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier

19. AP/CP Restructuration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier

20. AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier

21. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier

22. AP/CP Aménagement des points d'appuis - Ajustement de l'échéancier

23. AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier

24. AP/CP Montée en débit - Ajustement de l'échéancier

M. le Président. - Nous continuons sur toute une série d'AP/CP relative à des ajustements d'échéancier, il ne s'agit pas de masses ou de volumes qui ont changé.

Y a-t-il des abstentions sur les AP/CP ? Ce sont des ajustements de calendrier.

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, je vous remercie.

AP/CP Acquisition de matériel de transport - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'acquisition de matériel roulant établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Acquisition de matériel de transport	MSCMM083	4 567 200	1 882 661	1 200 015	800 000	684 524

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Canal du centre - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du canal du centre, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Port de Montceau	2 372 622	UTPVC 135	46 623	1 096 960	175 000	
Haltes Nautiques		UTPVC 134		7 140	75 000	200 000
Eurovélo		UTPVC 132		0	50 000	721 899

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	PDTC0075	2 108 060	481 060	477 439	525 000	624 561

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement Boulevard du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'actualisation de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPU 038	7 826 000	74 440	350 000	1 690 000	1 590 000	2 590 000	1 531 560

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Fonds de soutien chemin ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour les fonds de soutien des chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2016	2017	2018	2019	2020
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV - 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	215 921	529 986

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits Paiement pour le programme de modernisation des déchèteries comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modernisation des déchèteries	PDTDC 071 072	2 336 654	110 452	228 646	1 217 556	436 051	283 000	60 949

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Le Creusot - Mach 2 - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet Mach 2 de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2015	2016	2017	2018	2019
Le Creusot - Mach 2	UDUPU - 036	1 531 957	135 000	23 928	338 043	558 986	476 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Programme pluriannuel de voirie - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le plan pluriannuel de voirie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Programme pluriannuel de voirie	PECAV052	10 383 876	1 478 625	1 115 729	1 489 522	1 678 723	2 500 000	2 121 277

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site

technopolitain, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	96 000	111 932	920 000	2 082 036	6 990 032

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Restructuration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiements pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	1 189 000	1 876 015

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération Le Breuil ancien stade comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Le Breuil - Ancien stade	UHAOC-025	723 312	96 421	56 891	36 605	54 868	260 000	218 527

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du projet de travaux d'ouvrages d'art:

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Ouvrages d'art	PECAV059	1 890 000	450 353	674 600	260 000	505 047

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de construction des bâtiments d'appui délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)			
			2017	2018	2019	2020
Aménagement des points d'appui	MSCF138	1 170 000	0	25 175	200 000	944 825

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Restructuration du quartier de la gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour la restructuration du quartier de la gare établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (C)		
			2017	2018	2019
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000€	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 114 671
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	723 376

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Montée en débit - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet communautaire de montée en débit établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (C)	Montant des Crédits de Paiement (C)			
			2016	2017	2018	2019
Montée en débit	UTIAN 043	1 947 838	187 906	1 405 259	204 673	150 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

25. Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs

M. le Président. - Je mets aux voix l'attribution d'une subvention à Le Creusot Initiatives. Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Qui est contre ?
Elle est adoptée, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et Le Creusot Initiatives ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2019, nature 6574.*

Observations : Étant précisé que Bernard DURAND intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

III – DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Etude sur l'interconnexion TER/TGV autour de la gare Creusot/Montceau/Montchanin TGV - Convention de financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage – Autorisation de signature de la convention

M. le Président.- Développement urbain, avec l'interconnexion TGV/TER qui a fait l'objet d'un grand débat, vous le savez, qui a été initié il y a déjà maintenant quelque temps par l'État et nous avons globalement appuyé pour qu'une étude soit faite par la SNCF sur l'interconnexion TGV/TER parce que cela nous semblait stratégique pour le territoire.

Je vais passer la parole tout de suite à Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Il me semble important, en préambule, de faire quelques rappels. Ce projet de Voie ferrée Centre Europe Atlantique a fait l'objet, comme vous l'avez souligné, d'un débat public qui a duré du 15 décembre 2016 au 20 mars 2017, ce qui a tout de même fait 40 réunions publiques pour associer les habitants, les usagers des TER, les autres modes de transport, les représentants d'associations, des acteurs socioprofessionnels et puis notamment des acteurs du fret avec les élus des collectivités du territoire. C'est un débat public qui a permis de mettre en lumière un processus de conduite du projet et puis aussi d'acter des orientations selon trois unités qui sont des unités fonctionnelles qui se conçoivent en autant de projets distincts et autonomes : la modernisation de la ligne Nevers Chagny, le raccordement de cette ligne à la ligne TGV Paris Lyon à la hauteur de la gare TGV du Creusot et bien entendu la halte d'interconnexion TER/TGV.

Pour mémoire, SNCF Réseau a décidé du processus suivant :

- premièrement, la régénération de l'infrastructure qui est considérée comme un préalable à tout projet de modernisation de la ligne Nevers Chagny,
- la modernisation de la ligne existante entre Tours, Nevers et Chagny considérée aussi comme prioritaire parmi les projets présentés au débat public,
- des études complémentaires d'opportunité qui sont des préalables à toute poursuite des réflexions autour de l'aménagement de la halte TER/TGV et du raccordement TGV du Creusot.

L'interconnexion des lignes TER/TGV ainsi que cet aménagement de la halte TER/TGV est une problématique dans laquelle se sont largement inscrits et largement impliqués les élus de notre collectivité qui ont apporté – et je tiens à le resouligner, avec grande détermination – leur réflexion et puis leurs souhaits en matière d'aménagement. C'est un travail qui les a même conduits à proposer un scénario alternatif d'interconnexion. Je pense qu'il est aussi nécessaire de le rappeler ce soir.

Le maître d'ouvrage SNCF Réseau préconise des études complémentaires d'opportunité constituant un préalable à toute poursuite des réflexions autour de cet aménagement de la halte TER/TGV et du raccordement TGV au Creusot, afin notamment d'en préciser l'intérêt socio-économique et en tenant compte aussi de la position du groupe public ferroviaire. Pour nous, cette interconnexion revêt une importance capitale pour un maillage harmonieux du territoire, tant au niveau social qu'économique et touristique. Elle permettra aussi sans nul doute d'améliorer l'offre

de transport pour les voyageurs, de renforcer les atouts du ferroviaire et de contribuer au report modal et à la lutte contre le changement climatique.

Ce ferroviaire milite pour le développement et l'attractivité de notre territoire, permettant aux voyageurs de la communauté de Chalon, du nord de la Saône-et-Loire mais aussi de l'ouest avec Nevers, Paray-le-Monial de bénéficier d'un accès direct au TGV Lyon Paris.

En l'occurrence, il s'agit d'un développement territorial local, mais aussi départemental et régional qui n'échappe absolument pas aux élus concernés. C'est pourquoi l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Grand Chalon et la communauté urbaine s'associent afin d'étudier la connexion des réseaux ferroviaires classiques et réseaux grande vitesse. L'objectif est d'améliorer l'accès à la grande vitesse et d'augmenter la fréquentation de chaque réseau de transport pour ainsi créer un véritable pôle d'échange multimodal à Coriolis.

Ces quatre collectivités cofinancent donc une étude visant à analyser et définir les modalités techniques et financières d'une interconnexion TER/TGV au niveau de la gare Creusot Montceau TGV. Le coût total de cette étude, qui devra être achevée au plus tard fin mars 2022, s'élève à 285 500 €. Cette étude sera prise en charge à 50 % par la Région Bourgogne-Franche-Comté, soit 142 750 € et, dans le cadre de cette opération, la communauté urbaine participe à hauteur de 33 %, soit 94 216 €. L'Etat et le Grand Chalon participeront chacun à hauteur de 8,5 %, soit 24 268 €.

Pour nous, au niveau de la communauté urbaine le Creusot Montceau, c'est tout de même un investissement important puisqu'on couvrira 33 % du coût de cette étude.

Voilà, Monsieur le Président, les principaux éléments du contexte de la délibération sur laquelle nous avons à nous prononcer, délibération qui stipule bien entendu les termes de la convention relative à cette étude.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précision ? C'est quelque chose que nous avons déjà largement évoqué, mais qui est stratégique.
Charles LANDRE.

M. LANDRE. - C'est effectivement une question stratégique et une des questions les plus importantes pour le territoire. Nous avons été nombreux, l'année dernière, à participer au débat public qui a notamment évoqué cette question de l'interconnexion. Je suis d'ailleurs content que Daniel MEUNIER ait souligné que cela permettrait, outre les bénéfices que l'on peut facilement imaginer, de refonder probablement complètement la politique de transport sur le territoire communautaire puisque cela changerait totalement le visage de l'entrée sur le territoire.

Simplement, ce n'est pas la première étude et ces débats qui s'éternisent, qui sont parfois mal compris par les citoyens, dans leur longueur et dans les sommes qu'ils engagent, constituent parfois des jeux de dupes puisque nous ne connaissons bien souvent pas la position ni de l'Etat, ni de SNCF Réseau sur un certain nombre de sujets d'organisation des futurs réseaux. Et encore plus dans l'environnement, l'écosystème, de chamboulement profond des transports au niveau national que nous connaissons actuellement.

J'ai simplement une remarque, mais peut-être est-ce une question, mais plutôt une remarque sur la conclusion de cette convention et la mise en œuvre de cette étude. Bien évidemment, il me semble qu'après un débat public, le fait d'avoir recours à des études au niveau des collectivités locales - avec la concurrence que j'imagine puisqu'on peut aisément imaginer que d'autres collectivités locales sur d'autres territoires vont mener des études pour montrer que tel ou tel aspect de la rénovation du réseau serait bénéfique - est un élément qui me semble un peu pervers.

Cette convention a finalement pour objet de démontrer à l'Etat que cette interconnexion est nécessaire. Il me semble qu'à l'époque du débat public, les élus de l'agglomération dijonnaise étaient venus dire leur soutien à cette interconnexion et, ainsi que le rappelait Daniel MEUNIER, il y a beaucoup d'habitants qui viennent prendre le train à la gare TGV Creusot Montceau en habitant parfois très loin. On cite Roanne, Nevers et d'autres territoires. Est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant - mais peut-être cela a-t-il été fait - de solliciter l'ensemble des collectivités représentant les habitants qui fréquentent la gare pour qu'elles participent, même de façon symbolique, au financement de l'étude et de la convention ? Parce que je pense que pour montrer

la pertinence de cet aménagement, par-delà le montant de l'investissement qui est absorbable, au regard des enjeux, par la CUCM, il est important de montrer que cela concernera un territoire qui est extrêmement vaste et un nombre d'habitants important.

C'était ma remarque sur la convention et la conclusion de l'étude.

Je rappelle que la grosse difficulté que nous avons face à ces calendriers, face à ces enjeux, c'est bien souvent la position extrêmement floue de l'Etat sur ces questions. Je crois que l'on peut tous le regretter.

M. le Président. - Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Je prends effectivement acte et note de vos remarques. Nous sommes d'accord sur le fait que ce soit effectivement un enjeu d'une réelle importance pour le territoire mais, en même temps, c'est un important dossier. Je dirais que c'est un dossier colossal.

On est tenu et obligé de faire confiance au maître d'ouvrage SNCF Réseau. Je rappelle tout de même qu'il n'est pas revenu sur cette position fondamentale en disant qu'il y avait effectivement trois phases, première phase : la régénération, deuxième phase : l'électrification, troisième phase : cette étude concernant l'interconnexion sur Coriolis.

Pour nous, l'intérêt de nous mettre ensemble, c'est de démontrer l'importance de cette interconnexion qui est capitale pour le territoire.

Vous disiez à juste titre à un moment donné que cela allait peut-être permettre de revoir l'offre de transport sur le territoire communautaire. Cela va effectivement y participer, c'est une certitude. Maintenant, je crois qu'il faut que nous ayons la force de démontrer l'importance de cette interconnexion sur le territoire de la communauté et je pense que l'étude qui va être engagée et à laquelle nous souscrivons et dans laquelle nous nous impliquons financièrement servira à démontrer tous ces enjeux fondamentaux.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions ? Pas de question.

Nous allons acter cette convention avec d'autres qui nous accompagnent. Nous espérons bien entendu que tout cela aboutira parce que nous avons mesuré les enjeux, pas simplement pour notre territoire, pour plusieurs territoires et nous l'avons mis en avant lors du débat de manière très forte. L'électrification est une chose, nous espérons qu'elle viendra, c'est ce que nous avons dit, mais il y a aussi d'autres choses qui peuvent être faites sans attendre l'électrification complète de la ligne – je dis bien « complète » - de manière à favoriser tout ce qui déplacements autres que la voiture, plus sûrs, plus rapides et bien entendu qui s'inscrit dans ce que nous souhaitons tous en termes de déplacements collectifs et donc qui protègent l'environnement.

Voilà, mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention relative à une étude sur l'interconnexion TER/TGV autour de la gare du Creusot-Montceau-Montchanin TGV à intervenir avec l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Chalon ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser le versement de la participation financière de la CUCM ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits prévus à cet effet.*

Observations : Étant précisé que Marie-Claude JARROT, Jean-Claude LAGRANGE et Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

IV – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. le Président. - Nous passons maintenant au chapitre que j'évoquais dans mon propos liminaire pour une bonne part, c'est-à-dire le développement économique, avec d'abord la présentation du site technopolitain par notre collègue Jérémy PINTO. Il n'y a pas de délibération stricte sur le site mais il était important que nous puissions vous en faire une présentation la plus complète possible.

Jérémy PINTO.

M. PINTO. - Merci Monsieur le Président.

Chers collègues, nous en avons déjà parlé à maintes reprises dans cette assemblée, mais permettez-moi de vous présenter aujourd'hui le projet immobilier d'architecture qui a été retenu en CAO. Mais, avant cela, de vous rappeler brièvement les enjeux que porte le site technopolitain pour la communauté urbaine.

Un rappel pour commencer. Nous sommes l'un des tout premiers pôles industriels de Bourgogne-Franche-Comté. Olivier PERRET et Jean-Claude LAGRANGE pourront compléter. Cette réalité industrielle là, si elle est le fruit de l'Histoire, de choix politiques aussi, de travail depuis tant d'années, nous devons en conserver l'avance et développer de nouvelles activités. Comment ? Par l'innovation, par la créativité, par plus de transferts de technologie, en développant un écosystème de l'ensemble des acteurs engagés, du monde académique, du monde de l'entreprise, de la formation, des opérateurs qui accompagnent l'ensemble de la chaîne de la création d'activités.

C'est tout le sens du site technopolitain qui, à l'échelle de la communauté urbaine et même bien au-delà avec Territoires d'industrie, sera dynamiseur de cette nouvelle économie, avec la perspective à la clé, dans quelques années, de créations d'emplois nouveaux et en tout cas de projets d'innovation.

Ce type de tiers-lieu existe ailleurs, dans d'autres territoires. Mais je voudrais justement insister sur le fait que l'un des avantages de celui que nous sommes en train de construire réside dans le potentiel direct issu de l'enseignement supérieur et de la recherche. Nous pouvons être de taille modeste mais être dans l'excellence. Rares sont les territoires de notre taille à pouvoir bénéficier d'un tel tissu. Des formations larges, techniques, internationales aussi, des laboratoires privés, publics, CNRS en particulier, autant de ressources sur lesquelles s'appuyer et qui devraient ouvrir plus de perspectives demain que ce n'est le cas aujourd'hui pour générer des start-up, pour soutenir des porteurs de projets.

Nous avons aussi identifié des thématiques qui pourront teinter plus encore l'identité du site, en particulier deux dont je voudrais parler :

- Une précisément liée aux ressources que j'évoquais à l'instant autour de la mécatronique, de la robotique et de l'impression 3D. Les entreprises intègrent ces mutations technologiques en cours, à travers l'industrie 4.0, nous pouvons accompagner et innover largement, avec l'IUT, la formation Vibot, la plate-forme 3D, le fablab, autour des capteurs, de la cobotique, de la robotique autonome, de la fabrication additive, etc.

De plus, l'installation au sein du site technopolitain d'un département de l'ESIREM spécialisé sur la robotique, permettra d'amplifier cette dynamique et d'offrir aux jeunes de la communauté urbaine un continuum de formation sur ces compétences du bac +1 au bac+8 ! Ce sont, à terme, trois promotions de 40 à 50 étudiants, soit 150 jeunes qui investiront les lieux.

- Le deuxième identifiant porte sur le design, en particulier dédié aux entreprises et, là aussi, cette thématique avec Autun et le Charolais fait sens à l'échelle de Territoire d'industrie.

Ces cinq dernières années, plusieurs missions ont été conduites permettant de valider la potentialité et la faisabilité de ce projet de site technopolitain.

Ces études nous ont amenés à chaque fois à concerter et rencontrer de nombreuses entreprises pour partager les diagnostics et asseoir le projet, renforcer les liens entre les entreprises elles-mêmes, entre les salariés, les étudiants, les chercheurs.

Vous l'aurez compris, compte tenu du travail engagé, il nous a paru déterminant de placer ce lieu en proximité du campus et des industries ; profiter de l'opportunité foncière offerte par l'ancien lycée du site Léon Blum nous a paru tout à fait adapté ici.

Pour rappel, et vous l'avez sur la diapo, c'est bien du bâtiment historique, le bâtiment A dont il est question.

Ce projet a largement intéressé puisque ce sont près de 55 équipes d'architectes qui ont candidaté en septembre dernier. Quatre ont été retenues au terme de la procédure et la CAO en a retenu une que vous allez découvrir dans quelques instants.

Le candidat qui a été choisi est celui qui a le mieux saisi les fonctionnalités que nous attendions de ce lieu, avec le souhait de cinq espaces fonctionnels connectés entre eux, avec de larges espaces dédiés aux échanges et à la créativité pour que tous les acteurs travaillent ensemble en produisant du sens ensemble.

Cinq espaces que vous avez ici, dont les plus importants dédiés, je le disais, à la formation et à la recherche d'une part, aux espaces technologiques et ateliers d'autre part, et enfin à l'accompagnement à l'innovation avec des services et la proposition d'un ensemble de solutions adaptées à chaque étape de la croissance des activités, de la pépinière à l'hôtel d'entreprises, de la salle de réunion au *coworking*.

Voilà à quoi ressemblera ce lieu et tous ces services seront accueillis ici.

Vous avez sur cette diapositive les différents plans qui traduisent bien cela, le trait d'union avec le bâtiment d'avant et une vitrine moderne, ouverte, adaptée pour les futures activités.

Trois critères d'analyse nous ont conduits à retenir ce projet :

- l'adéquation du projet avec le programme technique et fonctionnel, comme je l'ai dit, nous sommes pleinement dedans,
- La qualité des matériaux et procédés bien entendu, en tenant compte des enjeux en matière de développement durable,
- La qualité architecturale de la réhabilitation de l'ancien et de l'extension neuve puisque nous sommes sur une opération complexe qui combine les deux, à la fois réhabilitation et extension, création d'un nouveau bâtiment.

En ce qui concerne précisément les plans, nous travaillons sur plusieurs niveaux. Le premier, le rez-de-chaussée bas, nous permet d'être sur des espaces de réception, de créativité où l'ensemble des activités se font ensemble, avec des espaces d'ateliers en particulier.

Le rez-de-chaussée haut offrira la possibilité de l'ensemble de la formation et de la recherche, en particulier avec l'ESIREM, le laboratoire L2i et le fablab.

Les deux étages complémentaires sont dédiés plus particulièrement à la création d'entreprise, aux start-up, aux porteurs de projet avec différentes options, de la salle de réunion aux bureaux, à un espace large et ouvert au *coworking* sur le dernier étage, qui ouvrira sur une terrasse qui permettra de voir l'ensemble du campus.

Une précision en ce qui concerne le calendrier. Vous l'avez là, nous sommes dans les délais grâce au travail de nos services et grâce à la SPLAAD : consultation des entreprises à la fin de cette année, pour un début des travaux l'an prochain.

C'est un projet qui peut parfois donner le sentiment qu'il nous dépasse. Cela fait longtemps qu'on en parle, il a été long à construire et ses effets s'inscriront dans le long terme. Mais c'est précisément pour cela que nous sommes dans une véritable vision qui prépare l'avenir pour de longues années, pour tous les territoires et pour toutes les communes car les jeunes et les porteurs de projet de la communauté ne s'arrêtent pas aux frontières de chacune des communes. Il y aura là un lieu d'excellence pour l'ensemble de la communauté urbaine qui la projette dans son avenir. Je crois qu'il était important de le souligner de la sorte.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole après cette présentation ? C'est un échange, il n'y a pas de vote, pas de délibération. C'est juste une présentation de ce projet tel que nous l'avions évoqué.

Est-ce que certaines personnes souhaitent intervenir à ce stade ? Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Mon intervention ne vous étonnera pas après ce que le Président a dit sur ce qui s'est passé ce matin concernant Territoire d'industrie. C'est vraiment le projet, sur ce territoire, qui illustre bien ce que sera l'économie de demain parce que, dans ce territoire, on parle beaucoup de nos groupes, de nos zones industrielles, etc., mais on sait très bien que l'industrie de

demain se fera en lien avec la recherche, avec l'enseignement supérieur et en accueillant de nouvelles structures. On parle de start-up, mais comme je l'avais dit à une certaine époque ici, on avait, sinon du retard, besoin de créer ce type de concept dans la communauté urbaine parce que c'est vrai que c'était un beau bâtiment. On s'en faisait la remarque, il y avait un très beau bâtiment. Mais ce n'est pas simplement un beau bâtiment, c'est vraiment l'interface, comme je l'ai expliqué, le lien proche des industriels du Creusot mais pas seulement. Je pense que tout le tissu économique de la communauté et peut-être même de Territoire d'industrie peut en profiter, c'est la proximité des laboratoires, comme cela a été dit par Jérémie.

Je pense que c'est vraiment le projet d'avenir pour ce territoire. On parle de Mecateam, c'est de la formation aussi, mais ce sera demain Excalibure et c'est vraiment, à mon avis, sur ces socles-là que se construira l'avenir industriel qui est déjà bien présent.

M. le Président. - Merci.

M. LAGRANGE. - Peut-être une précision. Tout le monde en est bien convaincu, mais pour le faire vivre, il va falloir mettre les moyens nécessaires en termes de mobilisation de tous les acteurs. Ce sera l'étape suivante.

M. le Président. - Bien entendu. La réussite dépend de cela, bien entendu !

Il y a un élément que vient de nous donner Jean-Claude LAGRANGE, qui est important me semble-t-il. D'abord, c'est un projet qui a été reconnu comme structurant par tous les partenaires qui nous accompagnent. L'Etat bien entendu, l'Europe, la Région puisque je rappelle que c'est un investissement qui va être soutenu à hauteur de 80 % par nos partenaires. C'est donc reconnu en tant que tel. Et puis il y a un élément important qu'on n'avait peut-être pas complètement perçu au départ, qui dépasse même nos espérances et cela a été dit ce matin à la Région, notamment par ma collègue Edith Gueugneau, Présidente d'un territoire voisin, qui va être avec nous à Territoire d'industrie. Elle a exprimé clairement la volonté de s'inscrire dans le site technopolitain. Cela dépasse donc même le territoire communautaire, en disant que « nous allons nous appuyer sur ce qu'il y aura sur le site technopolitain ».

On voit donc bien qu'on est sur une échelle qui dépasse largement le territoire communautaire et je ne doute pas que les autres territoires qui seront dans Territoire d'industrie, bien entendu s'ils le souhaitent, puissent bénéficier des atouts que va constituer le site technopolitain pour les années qui viennent.

Il n'y a pas de délibération, comme je le disais, c'était simplement une présentation.

Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Si, Olivier PERRET.

M. PERRET. - C'est simplement pour compléter, dire qu'on peut se satisfaire de voir le projet là où il en est aujourd'hui. C'est un projet qui a beaucoup mûri au sein des services et je crois qu'il faut insister - Jérémie l'a fait dans sa présentation - sur le fait que ce n'est pas qu'un projet de la communauté urbaine, le Président le disait, c'est un projet qui intéresse d'autres territoires, mais c'est aussi un projet qui est venu du terrain. On parle beaucoup de Mecateam Cluster, c'est un projet qui est typiquement venu du terrain, que la communauté urbaine a su accompagner comme il se devait et on en voit aujourd'hui les conséquences.

Moi, je crois beaucoup, dans le cadre de ce futur site technopolitain, en sa capacité justement à innover et à nous amener de nouvelles filières parce que je crois, comme le disait Jérémie, que ce sera un lieu où beaucoup d'organismes seront amenés à se côtoyer, que ce soit des organismes publics ou des organismes privés et, dans ce cadre-là, je crois beaucoup à la structuration de nouvelles filières sur notre territoire grâce à cet outil qui sera vraiment un outil important pour la communauté urbaine. Et, au-delà, je pense que c'est un outil qui rayonnera largement au niveau de la région Bourgogne Franche-Comté.

Donc un beau projet et, surtout, un projet qui a intéressé beaucoup d'architectes. Jérémie le disait, plus de 55 équipes ont répondu, ont manifesté leur intérêt à travailler sur le sujet. Et puis, pour avoir regardé, avec un certain nombre de mes collègues, l'ensemble des cabinets d'architectes qui ont répondu, ce n'était globalement que des cabinets de qualité. On peut donc se satisfaire

également de cela et donc voir que le résultat est tout de même largement à la hauteur de nos espérances.

M. le Président.- C'est important. Oui, allez-y.

M. LANDRE.- Simplement une remarque et une question.

Sur la présentation rapide qui a été faite, qui est plutôt une présentation des bâtiments. Est-ce qu'il y aura une présentation ? Cela me semble nécessaire puisqu'on emploie beaucoup de termes généraux mais, finalement, il nous manque un certain nombre de précisions. Ceci sur la façon dont le lieu va vivre, sur l'esprit qui lui sera donné, peut-être sur les filières qui seront sélectionnées de façon prioritaire, en tout cas sur la philosophie qui doit être donnée au lieu et sur le projet du site technopolitain parce que cela ne peut pas se résumer, je l'espère, à un bâtiment dans lequel il y aurait finalement un petit peu ce qu'on fait déjà, mais de façon plus proche et dans des locaux communs.

Je pense qu'il serait tout de même intéressant, puisque cela fait maintenant un an et demi ou deux ans que le projet est évoqué ici, qu'une présentation sur son contenu soit faite et pas uniquement la question du bâtiment qui me semble d'ailleurs plutôt une question secondaire en l'espèce.

J'en viens à ma question. C'est passé très vite, je ne l'ai donc peut-être pas vu. Une liste de partenaires a été présentée. J'ai vu le nom de quelques entreprises privées et puis des structures publiques. Est-ce qu'il y a un lien qui a été fait avec l'ensemble des structures qui interviennent sur le territoire ? Je pense par exemple à la Chambre de commerce et d'industrie ou d'autres.

Je vous remercie.

M. le Président.- Jérémy PINTO, peut-être Olivier PERRET pour compléter.
Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Quelques précisions. Pour répondre tout d'abord à votre dernière question, en effet, les structures qui ont été concertées, vous en avez une partie ici au moment des diagnostics mais, depuis, le travail s'est poursuivi, on a réuni des comités techniques et encore dernièrement, au mois de mars dernier, qui réunissent l'ensemble des acteurs économiques institutionnels. La CCI était donc présente, mais aussi l'ensemble des acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise. Je pense à BGE Perspectives, je pense à l'incubateur régional. Toutes ces structures-là sont donc bien entendu associées. Il y a des entreprises, pas seulement des grands groupes. Un certain nombre a été projeté, mais il y a aussi des PME et des TPE. On sait qu'elles ont parfois des difficultés en ingénierie et qu'elles n'ont pas forcément le temps. On s'adapte donc aussi mais elles sont bien entendu concertées, en particulier par les réseaux qu'elles peuvent créer, je pense à Lianes qui est un réseau d'acteurs de TPE et de PME.

Après, pour l'ensemble du monde académique, il est plus aisé de les rencontrer. Par l'implication dans le Campus des métiers et des qualifications, nous avons un réseau qui permet véritablement de faire vivre l'ensemble de ces acteurs de manière assez optimale, même s'il faudra encore aller plus loin. Mais c'est quelque chose qui nous le permet, y compris dans l'animation puisqu'on a posé la question, il y a déjà des ressources qui existent par le Campus des métiers, par un certain nombre d'initiatives, de rencontres que la plateforme fait vivre, que le DU ICI fait aussi vivre. Là, c'était pour répondre à votre première question.

En ce qui concerne le contenu, il ne me semble pas avoir abordé uniquement la question du bâtiment dans ma présentation. Il me semble que la première partie de mon propos s'intéressait bien au contenu et sur les activités que ce site avait vocation à accueillir, à la fois dans la création d'activités comme dans la formation et la recherche.

Effectivement, après, ce qu'il faut aussi entendre, c'est que nous sommes sur un projet qui est assez collaboratif, qui part du terrain, comme vient de le dire mon collègue Olivier PERRET, qui est amené à évoluer, qui s'est d'ailleurs beaucoup enrichi avec les acteurs du terrain. On a parlé de la robotique, de l'ESIREM, on a parlé du *design*, ce sont des thématiques qui, il y a 5 ans en arrière, n'avaient pas été intégrées. Au départ, cela démarrait de la plateforme 3D. C'est un

projet qui s'est beaucoup enrichi et qui continue encore à s'enrichir. On parlait de Territoire d'industrie, c'est tout neuf.

Le projet, croyez-moi, est déjà assez solide, il continue à s'enrichir très fréquemment. Mais je crois qu'on en a beaucoup parlé lors de la dernière commission à laquelle vous n'étiez pas.

M. le Président.- Olivier PERRET.

M. PERRET.- Pour compléter, quelques mots sur la question des filières. Aujourd'hui, il est forcément compliqué de dire qu'on développera telle filière sur ce site-là. Ce site-là est d'abord et avant tout un outil qui sera à notre disposition. Mais après, les filières, on identifie parfaitement bien dans quel secteur elles se développeront. Ce sont les filières que l'on connaît bien sur notre territoire, c'est évidemment la question des matériaux. On sait que les matériaux sont en constante évolution. On peut parler des matériaux métalliques, on en connaît un certain nombre sur le territoire, mais on peut très bien parler aussi d'autres types de matériaux. On peut parler aujourd'hui des nanomatériaux. Il y a donc tout un tas de filières qui se développent sur le thème des matériaux avec de fortes compétences localement. Quand je dis « localement », ce n'est pas forcément que sur la communauté urbaine, mais en tout cas au moins au niveau de la Région Bourgogne, des compétences à la fois dans le domaine du public et dans le domaine du privé pour développer toutes ces filières, donc les matériaux, la question de la mécanique évidemment, la question de l'énergie. On a tous en tête GE, on sait très bien que sur la question de l'énergie, de l'industrie pétrochimique, etc., les choses vont beaucoup bouger dans les années qui viennent. On a donc une vraie matière ici pour faire du développement à l'image de ce qu'on a fait sur Mecateam qui est un bon exemple à suivre.

On pourrait évoquer – et on l'a déjà évoqué avec certains élus de Montceau – la question du développement d'une filière dans le domaine du textile ou des choses comme cela.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Pour conclure, s'il n'y a pas d'autres prises de parole, quand on disait que l'idée était partie du terrain, c'est bien de l'avoir rappelé parce que je me souviens de la genèse de ce projet. Il est parti des professeurs de la plateforme 3D qui anticipaient le regroupement des deux lycées et qui disaient : « On va avoir matière à faire quelque chose. Là, il faut absolument que nous fassions quelque chose ». À l'époque, on n'en était pas à la réflexion ou en tout cas à la maturité du site technopolitain, mais c'était de dire que nous devons faire quelque chose, il y avait des locaux, y compris les ateliers du lycée qui n'étaient pas dans ce bâtiment, qui sont un petit peu plus loin. C'était plutôt parti de cette idée pour, petit à petit, avec les acteurs, dire qu'on allait réfléchir ensemble. C'est comme cela que ce projet est né.

Je trouve dommage cette opposition systématique parce que quand on a passé l'AP/CP sur le site technopolitain, une partie de l'opposition a dit : « oui, mais on ne sait pas ce qu'il y a dedans ». Et aujourd'hui, on montre ce qu'il y a dedans et on nous dit qu'il n'y a que du bâtiment. Non, il n'y a pas que du bâtiment ; on a clairement donné le contenu de ce que devait être ce site technopolitain. Mais comme ce sont les acteurs qui feront développer ce site, il est bien entendu que tout n'est pas abouti, mais il va falloir avoir un travail collaboratif, sachant que beaucoup de choses sont déjà actées puisqu'en termes de capacité, le site technopolitain va être rempli : village apprenant, campus des métiers, école d'ingénieurs, du moins département d'ingénieurs, parce que les mots doivent être précis. Tout cela sera dans le site technopolitain et, bien entendu, de tout cela émergera obligatoirement quelque chose, parce que c'est l'objectif des start-up qui vont se mettre au service de l'industrie et certaines se manifestent déjà en disant que cela les intéresse. Des grands groupes nous ont déjà dit qu'ils y seraient. Je pense à Framatome notamment, qui s'est déjà déclaré candidat pour venir sur le site.

Je trouve donc regrettable cet état d'esprit. Aujourd'hui, nous avons un projet qui est réellement structurant pour le territoire, et je dis bien « le territoire », voire même au-delà, comme je l'expliquais tout à l'heure. Il faut savoir à la fois réfléchir, se projeter sur le moyen terme et le long terme, prendre des risques. Pour Mecateam, le risque a été pris, il a été calculé. Le risque a été pris au départ et, aujourd'hui, on voit le résultat. Même s'il y a des risques comme dans toute

entreprise... Qui peut se lancer dans une entreprise en se disant qu'à 100 % ce sera une réussite, qu'il y a une garantie de résultat derrière ? Cela n'existe pas.

C'est donc une entreprise que nous lançons avec d'autres parce que nous y croyons, parce que nous allons mettre les moyens pour réussir avec, bien entendu, des incertitudes, mais pas simplement liées ni au contenu, ni au bâtiment, mais au contexte économique, à la conjoncture et, ces risques, il faut savoir les prendre. Il faut savoir se projeter.

Merci.

1. Fonds d'aide au commerce en milieu rural - Commune de Saint-Romain-sous-Gourdon

M. le Président.- Nous allons, après cette présentation, poursuivre sur quelque chose qui est peut-être, en volume, moins important, mais qui est tout aussi déterminant pour l'avenir de notre territoire, pour nos communes, je veux parler du fonds d'aide au commerce en milieu rural. Sujet très important, nous y sommes très attentifs.

C'est une délibération qui est présentée par Alain BALLOT.

M. BALLOT.- Merci Monsieur le Président. Surtout très importante pour la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon !

La commune de Saint-Romain-sous-Gourdon est propriétaire du restaurant « Le Saint Romain » et souhaite faire une extension par la création d'une surface complémentaire couverte de type véranda.

Le coût de ce projet est de 24 452,95 € HT. Cette extension permettra l'augmentation de la capacité d'accueil du restaurant, qui n'est pas assez importante aujourd'hui, et permettra le développement de l'activité de l'exploitant.

Le groupe de travail s'est réuni le 21 mars dernier afin d'examiner la demande de la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon pour cette extension. Le plan de financement est joint à cette délibération. Le groupe de travail a donné un avis positif à cette demande, il vous est donc demandé d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 4 890 € à la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets aux voix. C'est aussi du développement économique, il ne faut pas se tromper. C'est très important.

Y a-t-il des abstentions ? Pas d'abstention.

Pas de contre ?

C'est adopté pour l'attribution de cette subvention, à la satisfaction, j'imagine, du maire de Saint-Romain.

Le conseil décide :

- *D'autoriser le versement d'une subvention au titre du fonds d'aide au commerce en milieu rural d'un montant de 4 890 € à la commune de Saint-Romain-sous-Gourdon pour la réhabilitation ce projet ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 article 2042 94.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Le Creusot - Secteur Mach 2- Vente d'un terrain à la SAS société des cinémas LCM

M. le Président.- Secteur Mach 2, cette fois, une vente de terrain à une société pour la création d'un cinéma.

Je passe la parole à Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE. - Merci Monsieur le Président.

Il s'agit là de céder un terrain d'environ 6 700 m² sur le secteur Mach 2 au Creusot à la société des cinémas LCM à l'euro symbolique. En effet, le cinéma actuel au Creusot ne répond plus aux attentes de la population, du public, qui plus est dans une ville étudiante. En effet, le site actuel est vétuste, trop petit et nécessite une mise aux normes qui serait compliquée sur le site actuel.

Ce terrain, grâce à sa superficie, mais aussi son emplacement tout à fait stratégique sur le secteur Mach 2, est tout à fait approprié au projet de la société des cinémas LCM.

Ce projet permettrait la construction d'un complexe de six salles, doublant ainsi la capacité actuelle et visant les 900 places. On sait que les équipements culturels, et tout particulièrement les cinémas, sont des facteurs déterminants pour l'attractivité d'un territoire, d'autant plus, comme je le disais tout à l'heure, dans un territoire qui accueille des étudiants, entre autres puisqu'il n'y a pas que les étudiants – et bien heureusement – qui vont au cinéma.

J'ajouterai que ce projet structurant est inscrit parmi les actions « Cœur de ville ».

Compte tenu de tous ces intérêts pour notre territoire, je vous invite à vous prononcer favorablement sur cette vente, à savoir ce terrain d'une surface de 6 700 m² sur le secteur de Mach 2 à l'euro symbolique. Il vous est demandé également d'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente puis, par la suite, l'acte authentique. Et enfin d'autoriser la société des cinémas LCM à déposer une demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique auprès de la commission départementale d'aménagement cinématographique de Saône-et-Loire. Vous avez en annexe le plan du terrain dans son ensemble, ainsi que le compromis de vente relatif à ce projet.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Jérémy PINTO.

M. PINTO. - Permettez-moi simplement quelques compléments à la présentation de Frédérique LEMOINE.

Premièrement, nous avons débattu, dans cette enceinte, des stratégies du programme Action « Cœur de Ville » et je crois qu'ici, nous sommes en plein dedans. C'est un véritable équipement de bassin de vie qui s'installe en centre-ville.

Deuxièmement, l'installation de ce complexe cinématographique donne un peu plus vie encore au secteur Mach 2. Certains ont raillé dès le départ cette zone ; pourtant on ne peut que constater aujourd'hui la métamorphose de ce nouveau secteur, qui répond aux attentes de la population et des investisseurs. Démonstration supplémentaire en avait d'ailleurs déjà été faite après l'annonce de l'installation d'une brasserie au dernier conseil ici même. Tout cela fonctionne bien ensemble, de manière cohérente.

Troisièmement, je me réjouis évidemment que cette dynamique soit reliée au site universitaire – Frédérique l'a évoqué – car c'est globalement une vitrine moderne pour tous les jeunes de la communauté et de l'extérieur, très nombreux, qui viennent étudier sur le territoire. Avec l'installation prochaine d'une nouvelle résidence étudiante sur ce site, là encore nous aurons une cohérence parfaite.

Quelques mots sur le projet en lui-même :

Un premier projet n'a pas pu aller à son terme, mais il fallait un nouveau cinéma, c'est incontesté. Le Morvan n'est plus adapté ni techniquement, ni dans son confort, encore moins dans son accessibilité, cela a été dit.

L'investissement de près de 5 millions d'euros, porté par CinéAlpes, permettra une offre cinématographique de qualité, élargie avec un accroissement du nombre de séances hebdomadaires. Une attention sera portée à la diversité, avec en volume le cinéma art et essais qui progressera et puis bien entendu avec la poursuite du travail de qualité de Cinéma.

A travers six salles, pour plus de 900 sièges, ce projet est soucieux des équilibres au sein de la communauté. Le bâtiment à l'architecture originale sera pleinement intégré dans l'environnement.

Le dossier va être déposé, après la délibération de ce soir, dans les prochains jours auprès de la CDAC.

Il faut se réjouir de la concrétisation d'un tel projet qui profitera à tous, bien entendu aux cinéphiles mais bien au-delà car on sait l'effet d'entraînement de l'ouverture d'un tel équipement

nouveau. On sait que la question de l'offre culturelle se pose toujours lors de l'installation de nouveaux foyers, c'est un vecteur d'attractivité, comme cela a été très bien dit, des jeunes ménages en particulier. Le cinéma est un atout pour le territoire et pour toutes les communes. Il est attendu par la population et c'est notre responsabilité d'accompagner au mieux cette implantation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Oui, allez-y.
Charles LANDRE.

M. LANDRE.- J'avais une remarque sur le contenu de la promesse de vente qui est annexé à la délibération. Après ce que je viens d'entendre, je voudrais tout de même rappeler, puisque l'objet n'était pas de refaire le débat, ni sur Mach 2, ni sur le cinéma, tout d'abord que Mach 2, le nom existe certainement mais on a surtout assisté à une vaste opération, année après année, de vente à la découpe d'une partie de la plaine des Riaux, absolument sans aucune vision d'aménagement cohérente et structurante, en tout cas pas cohérente avec ce qui avait été présenté au départ de la part de la communauté urbaine et, du point de vue de la cohérence urbanistique et architecturale de la plaine des Riaux depuis des décennies, quelques aberrations.

Sur le cinéma, je veux bien qu'on nous explique aujourd'hui que le seul lieu d'implantation intéressant, c'est sur la zone Mach 2, mais on nous a expliqué exactement l'inverse il y a un an et demi quand vous nous disiez que le lieu intéressant pour que le cinéma s'implante était à Torcy.

Que vous ayez changé d'avis ne me gêne pas, mais cessons de répéter, année après année, les mêmes phrases en changeant quelques termes. On peut parfois accepter de changer d'avis et même de se tromper.

Sur la convention, j'ai vu qu'en condition suspensive de la vente, il était inscrit l'acquisition, l'autorisation par la société des cinémas LCM de pouvoir installer un cinéma. Je pense que pour éviter parfois des désagréments à l'EPCI sur ces délibérations comme sur d'autres délibérations où l'on vend des terrains, il serait peut-être préférable d'inclure en conditions suspensives la réalisation du projet et non pas simplement l'obtention de l'autorisation. Cela me semble plus sécurisant pour la CUCM.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres prises de parole sur ce sujet ?

Un petit rappel tout de même, parce que je ne peux pas laisser dire n'importe quoi non plus. Je veux bien qu'on se lamente sur le fait que Mach 2 se remplisse, puisqu'en clair c'est cela, toujours dans une opposition dogmatique, politique, plutôt que de se réjouir, surtout lorsqu'on est un élu de la ville, que cette zone soit prospère et se développe. Et, encore une fois, les arguments que je pourrais donner ne serviraient à rien puisque nous sommes sur des positions dogmatiques.

Quoi qu'il en soit, cette zone Mach 2, avec ce cinéma et avec d'autres projets, puisque je rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, nous avons adopté également une cession de terrain pour l'implantation d'un restaurant, d'une brasserie dont certains se lamentent également, au bout du compte, je ne sais plus ce qu'il faut faire. Quoi que l'on fasse, on se lamente et on dit que rien ne va. Mais bon, on en a l'habitude.

Je vais tout de même réexpliquer un élément qui me paraît important pour la compréhension, que j'ai déjà réexpliqué. Le projet de Torcy était un projet différent, que nous avons porté avec le maire de Torcy sur un raisonnement d'agglomération et de bassin. Je le répète : « et de bassin ». Ceci pour qu'il y ait, sur les deux bassins de la communauté, des projets qui soient équilibrés, c'est ce que nous avons souhaité. Et l'emplacement de Torcy était plutôt judicieux en termes géographiques plutôt que sur un autre endroit. Aujourd'hui, nous sommes dans une logique « Cœur de ville », c'est autre chose. Nous avons tenu compte de ce qu'avait dit, à l'époque, suite à des recours, auprès de la commission nationale. On ne peut tout de même pas nous reprocher d'avoir tenu compte de cela. On ne peut pas tout nous reprocher, à un moment donné. On s'inscrit donc dans un projet « Cœur de ville ». Ce n'est donc pas le même projet. Ce n'est pas du tout le même projet.

Alors que je plaide, auprès des maires qui sont ici et à chaque fois que je le peux, que quand on a un projet, on essaie de le réfléchir ensemble, par bassin, par commune, il me semblait

logique que nous puissions réfléchir sur l'implantation d'un cinéma, même s'il n'est pas dans la ville centre, mais qu'il puisse être sur une logique plus territoriale, voilà tout. Mais ce n'est pas dans la contradiction de ce qui est fait aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est un autre projet dans « Cœur de ville », dans une centralité qui est une autre centralité, voilà tout.

Il ne faut donc pas opposer l'un à l'autre. Le premier n'a pas pu se faire, nous avons tenu compte des remarques. Entre-temps, le dispositif « Cœur de ville » est intervenu, nous nous inscrivons dans ce dispositif. Il y a une logique à cela.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques avant que je mette aux voix ?

M. LANDRE. - J'avais une question - c'était l'objet de mon intervention - sur les conditions suspensives.

M. le Président. - Sur les conditions suspensives de la vente du terrain à l'euro symbolique ?

M. LANDRE. - Ajouter la réalisation du projet, d'ailleurs de façon générale à d'autres ventes.

M. le Président. - Il y a de toute façon toujours des clauses suspensives, mais si on attribue, c'est bien entendu pour que le cinéma se réalise. S'il ne se réalise pas, de toute façon, la clause tombe automatiquement.

M. LANDRE. - Ce n'est pas inscrit ainsi dans ce qui est annexé à la délibération. Je demandais donc s'il était possible de le rajouter.

M. le Président. - Bien sûr, on peut le rajouter sans problème. On le rajoutera sur la clause.

Pas d'autres demandes ? Pas d'autres remarques ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De vendre à la SAS SOCIÉTÉ DES CINÉMAS LCM, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 828 857 342, sise 74 rue de Bonnel à Lyon (69003), représentée par sa présidente la SAS CINÉALPES, elle-même représentée par sa présidente Madame Evelyne DAVOINE, un terrain d'une contenance de 6 700 m² environ, à prendre sur la parcelle AI n°327 formant l'îlot 6 du secteur Mach 2, rue Hélène Boucher au Creusot,*
- *Précise que cette cession interviendra à l'euro symbolique,*
- *Autorise M. le Président à signer le compromis de vente, qui formalisera l'accord des parties, ainsi que l'acte authentique à intervenir étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *Autorise la SAS SOCIÉTÉ DES CINÉMAS LCM, enregistrée au RCS de Lyon sous le numéro 828 857 342, sise 74 rue de Bonnel à Lyon (69003), représentée par sa présidente la SAS CINÉALPES, elle-même représentée par sa présidente Madame Evelyne DAVOINE, à déposer sur le terrain susvisé une demande d'autorisation de création d'un établissement cinématographique de 6 salles et 900 places auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique de Saône-et-Loire.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. ISOSIGN - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

4. Marché des producteurs de Pays - Convention Partenariale - Attribution d'une subvention

5. BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

6. Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs.

M. le Président.- Plusieurs sujets « développement économique » avec une présentation synthétique par Olivier PERRET et ensuite j'ouvrirai les débats et je mettrai chaque délibération au vote.

On commence par Isosign que j'évoquais tout à l'heure dans mon propos liminaire.
Olivier PERRET.

M. PERRET.- Encore un sujet qui concerne notre règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise, que nous avons adopté en juin 2017 et dont vous pouvez juger le succès puisque je crois que, depuis, il n'y a pas un seul conseil dans lequel nous n'ayons pas eu une délibération à ce sujet. Ce qui montre bien le dynamisme de notre territoire et surtout le volontarisme de nos chefs d'entreprise.

Il s'agit en l'occurrence de l'entreprise Isosign, installée depuis fin 2011 sur la zone d'activité du Monay, qui souhaite réaliser un projet immobilier qui sera une rénovation, un réaménagement des locaux administratifs et une extension qui permettra d'accueillir des bureaux, ainsi que des locaux sociaux destinés au personnel de production.

Le montant des investissements immobiliers s'élève, pour l'entreprise, à 320 000 € HT. Dans le cadre de notre règlement d'intervention, nous pourrions intervenir et aider l'entreprise Isosign à hauteur de 32 000 €.

Il vous est proposé d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que d'autoriser le versement de la subvention afférente.

Je continue. Sur la question suivante, il s'agit de signer une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation de l'édition 2019 des marchés de producteurs de pays sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine. Pour ce faire, la communauté urbaine propose de verser à la Chambre d'agriculture une subvention de 7 000 €.

Vous avez en annexe à cette délibération les termes de la convention qui précisent les droits et les obligations de la communauté urbaine et de la Chambre d'agriculture.

Ensuite, convention d'objectifs concernant BGE Perspectives, donc l'ancienne boutique de gestion. BGE perspectives, on connaît. Son rôle est d'accompagner les porteurs de projet dans la création d'entreprise. La communauté urbaine soutient depuis de nombreuses années BGE Perspectives à hauteur de 11 875 €. Cette somme a donc été inscrite lors du vote du budget et il vous est proposé aujourd'hui d'approuver les termes de la convention d'objectifs ainsi que d'autoriser le versement de la subvention.

Enfin, le dernier sujet est un sujet identique, il concerne cette fois Potentiel qui est la couveuse d'entreprises, qui travaille évidemment en étroite collaboration avec BGE Perspectives et avec l'ensemble des acteurs de l'emploi, qu'il s'agisse d'AGIRE dont on parle souvent ici, mais également de Pôle Emploi, des régies de quartier, etc.

Là encore, nous avons, dans le cadre du budget, délibéré pour attribuer à Potentiel 71 une subvention à hauteur de 10 000 €. Il vous est donc proposé ici d'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et Potentiel et puis à verser les 10 000 € de subvention.

Je vous remercie.

M. le Président. - Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces sujets-là, sujets également développement économique ? Oui, allez-y.

M. LANDRE. - Deux questions sur le versement de la subvention à Isosign qui a donc une subvention d'un montant de 10 % du projet. Est-ce que vous pourriez nous préciser pourquoi c'est 10 % qui sont retenus et pas 20, comme lors du dernier conseil communautaire pour d'autres projets ? Quels sont les critères précis sur cette question ?

La deuxième, c'est la vente des deux parcelles de terrain sur la zone Chanliau... C'est la délibération d'après, excusez-moi.

M. PERRET. - Isosign, c'est simplement sur la question du règlement d'intervention, c'est-à-dire que le règlement d'intervention n'intervient pour la communauté urbaine en termes d'assiette pour le calcul que sur la partie extension des bâtiments et pas sur la partie réhabilitation des locaux actuels.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions sur les autres délibérations ? Non, il n'y en a pas.

Je les mets aux voix une par une :

Sur Isosign, versement de la subvention, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Marchés de producteurs, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre.

C'est adopté.

BGE Perspectives, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Potentiel, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté également.

ISOSIGN - Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'une convention d'application

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application à intervenir entre la SAS Isosign et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 32 000 € Isosign ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Marché des producteurs de Pays - Convention Partenariale - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire pour l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays en 2019 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'organisation des Marchés de Producteurs de Pays fournis par la Chambre d'agriculture de Saône et Loire ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention de 7 000 € à la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire afin de contribuer au financement des Marchés de producteurs de Pays ;*
- *D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association BGE Perspectives ;*
- *D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention cadre et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 11 875 € à BGE Perspectives pour l'année 2019 ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019 – nature 6574 fonction 524 et nature 6188 fonction 524.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine et l'association Potentiel ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Potentiel pour l'année 2019 ;*
- *D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2019– nature 6574 fonction 90.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

7. TORCY - Zone industrielle - Vente d'un terrain à la SAS AVELIS INDUSTRIE

8. LE CREUSOT - ZA Chanliau - Vente de deux parcelles de terrain

M. le Président.- Ensuite, nous avons sur Torcy, la zone industrielle, la vente d'un terrain à la SAS Avelis, sur Le Creusot, à Chanliau, la vente de deux parcelles de terrain, j'ai bien compris qu'il y avait une question, ce sera l'occasion d'y répondre.

Je vais passer la parole à Olivier PERRET Sur ce sujet-là.

M. LANDRE.- Je voudrais juste poser la question avant.

M. le Président.- Allez-y.

M. LANDRE.- Il est inscrit sur la délibération Chanliau que la CUCM est devenue propriétaire des parcelles qui sont revendues par acte notarié en date du 28 janvier 2019. Je n'en ai pas trouvé trace dans les précédents conseils communautaires ou dans les décisions du président. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est de cette opération.

M. le Président.- On va peut-être vérifier avant de vous répondre afin de vous donner les éléments précis à ce moment-là. On va regarder. Si d'ici la fin du conseil on a la réponse, on vous la donnera.

Sur la zone industrielle de Torcy, pas de questions ? Non.

Je mets donc aux voix les deux : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, merci.

TORCY - Zone industrielle - Vente d'un terrain à la SAS AVELIS INDUSTRIE

Le conseil décide :

- *De vendre à la SAS AVELIS INDUSTRIE, dont le siège social est situé avenue des Ferrancins, 71210 Torcy, représentée par la société AVELIS GROUP, elle-même représentée par Monsieur Philippe MARRAS, un terrain de 1019 m² environ à prendre sur les parcelles de terrains suivantes, sises commune de TORCY, Zone Industrielle :*
 - *Section C n° 597 ;*
 - *Section C n° 1288 ;*
 - *Section C n° 1330 ;*
 - *Section C n° 1011 ;*
- *De fixer le prix de cette cession à 15 € H.T./m², soit la somme totale approximative de 15 285 € HT;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître MENTRE, notaire à Montceau-les-Mines, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

LE CREUSOT - ZA Chanliau - Vente de deux parcelles de terrain

Le conseil décide :

- *De céder à la SCI HEPHAISTOS, dont le siège social est situé au n° 17 de la rue Baudin à Bourg-en-Bresse (01000), inscrite au registre du commerce de Bourg-en-Bresse et représentée par son gérant, Monsieur Jean-Luc MUFFAT, les parcelles de terrains suivantes, sises commune du Creusot, ZA Chanliau, allée Gabriel JARS :*

- *Section BE n° 498 pour partie : 551 m²*

- *Section BE n° 211 pour partie : 1 055 m²*

Total approximatif : 1 606 m²

- *De fixer le prix total de cette cession à la somme de 15 € HT/m², soit, au total, 24 090 € HT environ ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir en l'étude de Maître NIGAUD, notaire au Creusot, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;*
- *D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2019 – Nature 7788 – Fonction 90 – 26.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

9. Approbation du programme 2019 de travaux d'évolution de l'infrastructure numérique à très haut débit réalisés dans le cadre de la délégation de service public passée avec Creusot Montceau Networks

M. le Président.- Il y a ensuite une délibération sur l'approbation du programme 2019 des travaux d'évolution de l'infrastructure numérique à très haut débit réalisés dans le cadre de la délégation de service public que nous avons passée avec Creusot Montceau Networks.

Pas de questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver le programme des évolutions du réseau très haut débit à réaliser dans le cadre de la délégation de service publique pour l'année 2019 ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention maximum de 70 000 € HT à Creusot Montceau Networks ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget prévu à cet effet.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

10. Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) - Rapport annuel 2018 – Approbation

M. le Président.- Il s'agit du rapport annuel sur la SPLAAD.

Pas de questions ? Si, une question. Allez-y.

M. LANDRE.- Une question liée à la décision du Conseil d'Etat du 14 novembre 2018 qui met fin à la possibilité pour les communes, notamment les communes qui ont délégué leur compétence aménagement à des EPCI, de participer à des SPL. Est-ce que cela va impacter le capital de la SPLAAD dont la communauté urbaine est membre puisqu'il y a une douzaine de communes du Grand Dijon qui en sont membres ?

M. le Président.- Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE.- Je n'ai pas eu vent de cette problématique sur la SPLAAD. Avec Dijon, non. Mais je vais vérifier.

M. le Président.- On va vérifier. Cela peut être possible mais sans effet rétroactif pour les nouvelles SPL qui pourraient se créer, on va d'ailleurs en avoir une tout à l'heure mais je pense qu'il n'y a pas d'effet rétroactif.
Comment ?

M. DUPARAY.- La loi NOTRe l'a fait sur les SEM.

M. le Président.- Oui, je sais bien. Il y a un petit flou là-dessus, mais à mon sens je pense que les communes ne pourront pas, mais il n'y a pas d'effet rétroactif. Juridiquement en tout cas, pour l'instant, nous n'avons pas été saisis de cela.

Pas d'autres questions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

11. Enseignement supérieur - Soutien à l'international - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'application Enseignement supérieur.

M. le Président.- Enseignement supérieur, dont il a été question longtemps tout à l'heure ; on y revient juste un instant avec le soutien qu'apporte la communauté urbaine notamment à ce qui touche à l'enseignement sur l'international puisque c'est quelque chose qui nous est cher, en tout cas à l'université. Nous avons une université qui à la fois démocratise l'enseignement supérieur, nous en avons longtemps parlé lors de certains conseils avec certaines filières comme AES que nous avons maintenues coûte que coûte, mais nous avons aussi des filières d'excellence et la communauté urbaine apporte sa contribution forte. C'est le cas ici, notamment avec le soutien à l'international et l'attribution d'une subvention.

Depuis 2006, le Centre universitaire Condorcet investit dans le déploiement d'une politique tournée vers l'international avec des masters, master Vision robotique, dit « Vibot », et un autre master tourné vers l'imagerie médicale, qui est venu après. Nous accueillons de nombreux étudiants venus d'Europe, mais aussi d'ailleurs.

Je rappelle qu'il y a peu d'universités qui dispensent ces cours et ces formations qualifiantes et diplômantes puisqu'il y a l'Écosse, il y a l'Espagne et puis la France avec Le Creusot notamment pour l'un des masters. En ce qui concerne l'autre, pour l'imagerie médicale, outre notre université, il y a l'Italie et l'Espagne où ces cours sont dispensés par semestre.

Le centre universitaire a sollicité notre soutien, comme nous le faisons habituellement à hauteur de 10 000 € pour poursuivre en 2019 les actions qui sont engagées. C'est une subvention qui va permettre à la fois d'apporter un soutien à la politique internationale pour l'accueil de chercheurs, d'accroître aussi et d'améliorer les moyens de recrutement des futurs étudiants tout en rappelant, comme nous l'avons évoqué ici et notamment Jérémy PINTO. Malheureusement, on commence à ressentir les conséquences des droits d'inscription pour les étudiants étrangers qui se sont vus modifiés, augmentés considérablement par une décision qui est une mauvaise décision. Nous l'avons dit, nous l'avons dénoncé. J'ai même écrit une lettre aux autorités compétentes et au ministère pour alerter sur ce point, comme d'autres universités. Puisque pour un étudiant qui vient de l'étranger, sachant que cela touche directement ces filières-là, si les droits d'inscription étaient les mêmes que pour les étudiants français auparavant, ils vont être multipliés parfois par 10 pour certains étudiants, par cinq pour d'autres. Je parle sous le contrôle de Jérémy PINTO, de 180 €, entre 180 et 200 € aujourd'hui de droits d'inscription, on va arriver entre 1 500, 3 000, 4 000 €, voire 5 000 € d'inscription pour les étudiants étrangers.

La donne n'est pas la même. Les étudiants qui viennent ici ne sont pas toujours fortunés. Nous avons donc sans doute – et malheureusement – des étudiants qui vont renoncer à venir faire leurs études ici suite à cette décision qui est un non-sens, que nous ne comprenons pas. Nous avons alerté et écrit, mais à ce jour nous n'avons pas encore été entendus. Ceci d'ailleurs avec d'autres universités, il n'y a pas que nous. Mais comment peut-on se priver d'une jeunesse qui vient faire des études en France et qui peut éventuellement même rester en France ensuite ? C'est incompréhensible, mais c'est comme cela.

Nous allons continuer de soutenir ces filières et c'est le cas avec cette subvention.

Est-ce qu'il y a des remarques, des questions complémentaires ? Non.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Université de Bourgogne ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;*
- *D'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'Université de Bourgogne pour le soutien de la politique internationale du centre universitaire Condorcet ;*
- *D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Étant précisé que Jérémy PINTO, intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Constitution de la Société Publique Locale Sud Bourgogne Aménagement

M. le Président. - Nous passons maintenant au chapitre développement territorial, avec la constitution d'une SPL qui s'appelle SPL Sud Bourgogne que j'ai commencé à évoquer tout à l'heure. Nous l'avons déjà passée lors d'un précédent conseil. Or, le Préfet a considéré qu'elle n'était pas valable, en tout cas la constitution en tant que telle de la SPL. Nous avons passé cette délibération le 27 septembre 2018. Depuis, le Conseil d'Etat a rendu, le 14 novembre 2018 - ce qui a été remarqué par notre collègue tout à l'heure - un arrêt ne permettant plus aux communes membres du Grand Chalon de participer à la SPL puisque la compétence est revenue aux intercommunalités. Aussi et dans l'attente d'une éventuelle évolution législative, il a été convenu, en accord avec les communes concernées et les autres actionnaires, le retrait du dispositif et la reprise par la communauté d'agglomération du Grand Chalon de leurs actions. C'est-à-dire que

c'est la communauté d'agglomération de Chalon qui reprend les actions de ces communes et nous repassons cette délibération pour tenir compte de cette évolution et notamment de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Vous avez dans la délibération une répartition qui est différente. Vous avez bien entendu l'objet de la création de cette SPL, mais je n'y reviens pas car nous l'avons déjà évoquée. Par contre, sur le capital qui a été fixé à 225 000 €, la répartition est différente et vous avez la répartition puisque le Grand Chalon aura 165 actions représentant 165 000 €, la communauté urbaine 36 actions pour 36 000 €, la communauté de communes du Grand Autunois 12 actions pour 12 000 € et le Département, 12 actions également pour 12 000 €.

Le conseil d'administration sera représenté bien entendu à proportion de l'actionnariat. Le Grand Chalon aura 13 membres, la communauté 3 membres, le Grand Autunois 1 membre et le Département 1 membre.

Il nous est proposé, dans cette délibération, de procéder au retrait de la délibération du conseil du 27 septembre 2018 qui avait approuvé la création de la SPL et de décider de la constitution d'une société publique locale régie par les dispositions des articles qui sont soumis dans la délibération, d'autoriser l'adhésion de la communauté à la SPL, d'approuver les statuts de la société également, tels qu'ils sont annexés derrière cette délibération, de m'autoriser, ou mon représentant, à les signer et d'approuver la répartition du capital social tel que je vous l'ai donné.

Y a-t-il des questions ? Oui, allez-y.

M. LANDRE. - Une remarque en cohérence avec l'intervention que j'avais faite au moment du vote de la première délibération puisque je rappelle qu'on avait proposé en septembre dernier la constitution d'une SPL d'aménagement qui a exactement les mêmes actionnaires publics et les mêmes domaines d'intervention du territoire que la SEM Val de Bourgogne et qu'en plus, nous avons adhéré à une autre SPL, la SPL de l'agglomération dijonnaise dont nous venons de voter le rapport d'activité.

Je pense que la création de cette SPL n'a en réalité qu'un objectif, celui de soustraire la SEM Val de Bourgogne qui, elle, sera soumise aux règles de mise en concurrence, à ces règles-là puisque la SPL Sud Bourgogne Aménagement pourra se voir attribuer des opérations d'aménagement - c'est la spécificité des SPL - sans les règles de mise en concurrence auxquelles sont soumises les SEM. Je pense que beaucoup en ont conscience ici.

Dans votre propos introductif de tout à l'heure, vous avez cité – et je crois que c'est dit dans beaucoup de collectivités, dans beaucoup de conseils - la nécessité de simplifier les structures publiques, certainement au niveau de l'Etat, mais aussi au niveau des collectivités territoriales et des EPCI. Donc, que nous multiplions les prises de participation dans les sociétés publiques d'aménagement, que nous ayons des SPL dont les contours sont les mêmes que ceux de SEM existantes me pose problème.

Je ne referai pas l'intervention de septembre dernier, mais j'en garde le même esprit. Pour preuve, l'une des dernières phrases de la délibération qui pourrait être vue positivement : « *Afin de capitaliser sur l'expertise de la SEM Val de Bourgogne et d'optimiser les charges, il est envisagé que la SPL partage avec la SEM Val de Bourgogne des moyens humains et matériels* ». Nous avons là en réalité la création d'une structure moyennant 225 000 € uniquement dans l'objectif de se soustraire à ces règles de marché. Je pense que la multiplication des structures ne va pas dans le sens de la simplification, mais cela ne va pas non plus dans le sens d'un bon contrôle des deniers publics et de l'action démocratique locale.

Vous ne serez pas surpris, je l'ai dit à de nombreuses reprises, à nouveau pour alerter, même si je sais que cela n'est pas très utile, je voterai contre.

M. le Président. - Heureusement que vous allez voter contre ! Sinon, je n'aurais pas compris après votre intervention et la précédente.

Je vais peut-être amener quelques éléments de réponse une dernière fois, même si vous pourriez le demander à certains membres de votre groupe qui sont administrateurs, Madame JARROT, Monsieur DUPARAY qui est au Département. Il pourrait vous l'expliquer aussi bien que moi.

C'est tout d'abord une demande du Grand Chalon. Je rappelle que nous avons des coopérations entre territoires. Ce n'est pas la communauté urbaine qui a été demandeuse, c'est bien le Grand Chalon. Mais oui, c'est effectivement pour que la SEM Val de Bourgogne ne se voie pas démunie, à un moment donné, sur des projets que portent les territoires actionnaires par des appels d'offres qui seraient attribués à des sociétés qui viennent de l'extérieur.

Je ne comprends pas votre contradiction parce qu'à un moment donné, vous intervenez pour dire, quelque part, qu'il faut attribuer des marchés à des entreprises du territoire et qu'il faudrait presque modifier les règles pour pouvoir attribuer des marchés à des entreprises du territoire, c'était le sens de votre intervention tout à l'heure et, maintenant, vous nous dites que cela ne va pas parce qu'on veut changer les règles, tout cela pour attribuer indirectement à la SEM des marchés qu'elle n'avait pas jusqu'à présent. Oui, quelque part, le Grand Chalon commence à se dire qu'avec la SEM, il perd des marchés alors que ce sont des projets portés par ses territoires. Est-ce qu'on peut lui en vouloir pour autant ? J'estime que non. Est-ce légal ? Oui, c'est légal, sinon on ne le ferait pas ou en tout cas le Grand Chalon n'aurait pas demandé à le faire.

On ne peut donc pas être dans la contradiction permanente. On ne peut pas, d'un côté, nous dire que nous ne faisons rien pour donner aux entreprises du territoire des marchés qu'elles pourraient obtenir, que nous complexifions les choses. Pour moi, au contraire, cela va dans le sens de la simplification puisqu'en créant cette SPL, cela va justement permettre à des projets portés par nos territoires, le Grand Chalon surtout, il ne faut pas se le cacher, mais aussi par la communauté à certains moments, de pouvoir attribuer ces marchés à une SPL dont on est actionnaire alors que, jusqu'à présent, avec la SEM Val de Bourgogne, les marchés partaient ailleurs. Je le redis donc une dernière fois.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Qui est pour ?

Merci, c'est adopté.

Le conseil décide :

- *De procéder au retrait de la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2018 approuvant la création de la SPL Sud Bourgogne Aménagement,*
- *De décider de la constitution d'une société publique locale (SPLL) régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée SUD BOURGOGNE AMENAGEMENT, d'une durée de 99 ans et dont l'objet social est l'étude, la réalisation et la gestion :*

1) *d'opérations d'aménagement concourant :*

- *À la mise en œuvre d'une politique de transport en commun, de mobilité, de stationnement,*
- *À la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat,*
- *Au maintien, à l'extension ou l'accueil des activités économiques,*
- *Au développement des loisirs et du tourisme,*
- *À la réalisation d'infrastructures ou d'équipements publics,*
- *À la sauvegarde ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti et des espaces naturels.*

2) *d'opérations de construction ou de réhabilitation :*

La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration et leur rénovation, notamment énergétique.

- *D'autoriser l'adhésion de la CUCM à la SLP Sud Bourgogne Aménagement en cours de création ;*
- *D'approuver les statuts de la société tels qu'annexés à la présente délibération et d'autoriser*

Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer ;

- *D'approuver la répartition du capital social, fixant la participation de la CUCM à 36 000 euros ;*
- *D'autoriser le Président à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 36 000 euros, sous réserve de l'inscription de cette somme au BP 2019,*
- *D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Observations : Adoption à la majorité.

2. Ecomusée - Programmation scientifique et culturelle 2019

M. le Président.- L'Ecomusée, avec la programmation scientifique et culturelle 2019. Comme Philippe BAUMEL n'est pas là, je vais demander à Hervé MAZUREK de présenter cette programmation.

M. MAZUREK.- Je ne sais pas si j'aurai la même passion que mon confrère pour présenter la programmation, mais je fais essayer de faire de mon mieux.

La présentation officielle de cette programmation aura lieu samedi à 14 heures ou 15 heures à la villa Perrusson. Cette année, les jardins de la Villa Perrusson mettront à l'honneur le travail de Jean Fontaine, avec une exposition intitulée « Greffe en fer sur terre » qui propose un parcours qui dissèque le corps humain, recompose les éléments qui l'articulent, squelette, os, muscles sur lesquels l'artiste vient greffer des formes inspirées des univers de la mécanique et de l'industrie. Il donne ainsi naissance à des êtres hybrides sculptés dans une céramique dont la patine imite le métal à s'en méprendre.

J'ai vu quelques photos, je trouve que le travail est tout à fait intéressant et nous donne à découvrir un univers particulier, mais somme toute intéressant.

Autre temps fort de cette saison 2018, l'exposition « mai 1968, 50 ans après... » au château de la Verrerie. Elle s'articule autour du fond photographique de Paul Dalliance. En 1968, ce monteur électricien a 42 ans et travaille sur les locomotives électriques à la SFAC au Creusot. C'est un salarié qui photographie d'autres salariés, ce qui lui permet d'avoir accès à des endroits auxquels seul un gréviste peut accéder, d'être au plus près des piquets de grève dans des lieux de rassemblement au sein des défilés.

Pour permettre à chacun, en complément de ces deux expositions, quels que soient son âge et ses centres d'intérêt, de profiter de cette programmation 2019, la saison sera ponctuée de nombreux autres rendez-vous : des ateliers créatifs autour du texte, des mises en lecture, des concerts de jazz, spectacles, visites guidées, des conférences, spectacles sons et lumières également pour permettre de faire de ces lieux des éléments de vie, des éléments de rencontres, des moments de partage qui font partie intégrante de l'offre touristique du territoire communautaire.

Je vous invite, pour en savoir plus, à consulter les différents sites Internet, notamment de l'Ecomusée et de la CUCM.

Il vous est demandé d'approuver cette programmation culturelle telle qu'elle est présentée et aussi d'autoriser le Président à demander différentes subventions auprès des différents partenaires.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Allez-y.

M. LANDRE.- Une remarque peut-être récurrente sur l'activité de l'Ecomusée et malheureusement sur sa sous-utilisation ou sa sous-animation dans le sens de la volonté politique d'en faire le lieu où se raconte l'histoire du territoire communautaire par les habitants.

Je voudrais simplement faire une remarque sur les expositions puisque cela me semble être, normalement, le cœur de l'Ecomusée, la vocation première de l'Ecomusée. Une exposition a été proposée l'année dernière sur mai 1968 d'après les photographies de Paul Dalliance. Je vois qu'il y a là une exposition qui va jusqu'au 15 mars 2019 et puis rien après.

Je crois tout d'abord que l'Ecomusée doit avoir vocation à proposer plus d'expositions, ce qu'il ne fait plus depuis maintenant au moins le début du mandat puisque nous avons au mieux une exposition annuelle. Et puis surtout, l'Ecomusée - et je sais que la direction est en train de changer - doit à nouveau être le lieu où l'on crée des expositions, où on les propose. On les propose d'ailleurs éventuellement à d'autres structures culturelles ailleurs sur le territoire et, en France, il est suffisamment souvent rappelé que nous sommes un territoire industriel, par exemple, pour que nous soyons capables de programmer des expositions, mais aussi de les monter, de les concevoir et éventuellement ensuite de les proposer à d'autres musées et à d'autres collectivités.

Or, ce qui se passe depuis plusieurs expositions déjà, c'est qu'on achète clé en main, on confie à des commissaires d'exposition la réalisation des expositions, ce qui ne me semble pas relever du fonctionnement normal d'un Ecomusée, dynamique, porté par une volonté politique d'animation culturelle du territoire, surtout d'animation de l'identité du territoire, de ce qui fait le cœur de son identité, en participation avec les habitants.

Et puis, de façon peut-être plus générale, je formule le souhait - et je crois qu'il sera partagé par tous - que l'Ecomusée soit davantage ouvert sur les habitants du territoire communautaire et qu'il fasse une démarche qui me semble nécessaire de séduction pour attirer de nouveaux publics parce que je crois que nous arrivons à une époque où, y compris sur l'histoire industrielle, il serait bon d'être proactif et particulièrement à l'égard des jeunes générations.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ? Madame JARROT.

Mme JARROT.- Je vous propose nos services, avec Histoire Minière, pour l'Ecomusée.
Merci.

M. le Président.- Vous avez de la constance, c'est bien.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autre remarque.

Je vais donner quelques éléments de précision parce que notre collègue n'est pas là, mais je rappelle que la fréquentation de l'Ecomusée est en augmentation et en hausse constante depuis déjà 3 ans. C'est la première chose. Est-ce qu'il faut s'en satisfaire ? La réponse est non. Il faut aller au-delà. Quand je dis « Ecomusée », ce n'est pas simplement le site du château, c'est la villa Perrusson aussi, par exemple, qui connaît aussi une hausse assez spectaculaire.

Concernant les expositions, c'est un choix que nous avons fait puisque, de plusieurs expositions temporaires, nous sommes passés à deux ou trois expositions durant le mandat. Cela a été un choix, je le rappelle. C'était un choix que nous avons fait, de ne pas multiplier les expositions temporaires, de se concentrer sur deux ou trois, sachant qu'on sera au-delà, à la fin du mandat, de ces trois expositions. Cela a donc été un choix. Ce choix est plutôt porteur puisque quand on regarde les chiffres de fréquentation des expositions, c'est en hausse et en nette hausse. Encore une fois, c'est ce que nous avons choisi.

Sur la production des expositions, c'est nous qui produisons les expositions, c'est bien nous. Si, c'est nous qui produisons les expositions et qui les concevons. Là-dessus, il n'y a pas d'ambiguïté. Ce qui ne veut pas dire qu'on s'interdit, un jour, à un moment ou à un autre, de faire appel à des prestataires, mais en l'occurrence les expositions sont faites.

La vérité aussi, c'est que le site du château, où il y a tout de même une belle partie de l'exposition de l'Ecomusée, nécessite bien entendu d'évoluer avec une muséographie qui soit plus moderne, correspondant à ce qu'attendent aujourd'hui les touristes qui viennent sur le territoire. Je rappelle que c'est l'objet du contrat que nous avons passé avec la Région, contrat métropolitain, où la Région va soutenir la communauté sur l'aspect muséographique. Mais nous attendons aussi la réponse de l'Etat et notamment de la DRAC qui, pour l'instant, il ne faut pas se le cacher, ne dit pas non. Ils nous disent qu'ils vont nous accompagner mais nous ne savons pas encore exactement quel sera le montant de l'aide et la nouvelle muséographie va dépendre aussi de cela. Seuls, nous ne pourrions pas le faire, même avec l'aide de la Région.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que tout un travail a été fait au niveau des collections qui sont nombreuses puisque nous avons recruté une personne avec une mission précise qui était le recollement des collections de manière à pouvoir, ensuite, engager un travail sur la muséographie, que nous allons à présent pouvoir entamer. C'était donc tout un travail qu'il fallait faire avant d'entamer une nouvelle muséographie et c'est d'ailleurs ce qu'avait demandé la DRAC.

Nous espérons donc que nous allons pouvoir poursuivre cette rénovation, parce que c'est une rénovation lourde, de la muséographie de l'Ecomusée, mais nous attendons que nos partenaires, pour une partie en tout cas, nous répondent. Un gros partenaire a répondu au travers du contrat métropolitain, c'est la Région. Nous attendons maintenant que la DRAC, avec qui nous avons des contacts, avec qui nous travaillons, nous réponde sur l'aide exacte qu'elle pourra apporter dans le cadre de cette muséographie qui, je le rappelle, est un travail considérable et sur plusieurs années, bien entendu. Et y compris sur l'aspect exposition, la DRAC pourra nous aider pour monter, organiser des expositions d'envergure, c'est ce que nous avons souhaité depuis la fameuse exposition « Rochette » que nous avons organisée, coorganisée avec le musée d'Orsay et qui avait eu un vrai succès.

Madame.

Mme JARROT. - Merci de me donner la parole après vous, j'aurais dû le dire avant.

Je porte à la connaissance de l'assemblée que nous sommes en train de mettre en place une ligne patrimoniale à la ville de Montceau et, avec la Physiophile, nous sommes en train de mettre en place un espace muséographique permanent racontant l'histoire minière, l'histoire industrielle, l'histoire sociétale, l'histoire géologique. Nous pouvons donc tout à fait abonder l'Ecomusée.

Merci.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Pas d'autre remarque.

Sur la programmation scientifique de l'Ecomusée, je mets aux voix : est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *De valider la programmation scientifique et culturelle de l'Ecomusée pour l'année 2019,*
- *D'autoriser Monsieur le président à solliciter toutes subventions auprès des partenaires de la collectivité.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Ecomusée - Villa Perrusson - Tarifs

M. le Président. - Toujours sur l'Ecomusée, la Villa Perrusson, les tarifs.

Je les mets juste aux voix : est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les modalités tarifaires d'ouverture aux publics du jardin de la Villa Perrusson à compter de 2019 :*

Catégories	Tarifs
------------	--------

<i>Individuel Adulte</i>	4 €
<i>Individuel Enfant, à partir de 11 ans</i>	2 €

Sont considérés comme groupe de visiteurs :

<i>Groupes adultes</i>	<i>Groupes enfants/scolaires et publics empêchés</i>
<i>Tout groupe d'au moins 10 personnes (individuels constitués, groupe organisé)</i>	<i>-Scolaires, jeunes de moins de 26 ans (enfants des centres aérés compris) -« Public en difficulté » : handicapés, demandeurs d'emploi, maison de retraite</i>

<i>Catégories</i>	<i>Tarifs</i>
<i>Groupe Adultes, visite simple</i>	<i>3,50 € / personne</i>
<i>Groupe Adultes, visite au jardin + circuit pédestre commenté</i>	<i>4,50 € / personne</i>
<i>Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite simple (collège, lycée, enseignement supérieur)</i>	<i>1,50 € / personne</i>
<i>Groupe Enfants/scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite/ateliers (maternelles et primaires)</i>	<i>1 atelier : 1,50 € / enf. 2 ateliers : 3,00 € / enf. 3 ateliers : 4,10 € / enf. 4 ateliers : 5,60 € / enf. 5 ateliers : 7,10 € / enf. 6 ateliers : 8,20 € / enf.</i>
<i>Groupe Enfants/Scolaires hors CUCM, publics empêchés Visite au jardin + circuit pédestre commenté</i>	<i>2,00 €/ personne</i>

La liste des catégories de personnes éligibles à la gratuité est la suivante :

- 1 Enfants jusqu'à 10 ans,*
- 2 Bénéficiaires du R.S.A et demandeurs d'emploi,*
- 3 Personnes en situation de handicap + 1 accompagnant,*
- 4 Détenteurs de la carte Tourisme Pass Pro + 1 accompagnant,*
- 5 Porteurs de la carte « Passtime » (1 entrée gratuite pour une payante),*
- 6 Porteurs des cartes de membre adhérent du réseau Écomusée*
- 7 Porteurs des cartes ICOM,*
- 8 Porteurs des cartes AICA presse,*
- 9 Porteurs de cartes de guides conférenciers,*
- 10 Nouveaux arrivants sur le territoire communautaire détenteurs d'une contremarque,*
- 11 Groupes scolaires de la CUCM et leurs accompagnateurs,*
- 12 Accompagnateurs des groupes enfants/scolaires hors CUCM et publics empêchés,*
- 13 Groupes : gratuité pour 1 accompagnant + 1 gratuité pour 20 personnes,*
- 14 Groupes comités de jumelage situés sur le territoire communautaire*
- 15 Groupes agents CUCM*

- Certains événements ponctuels organisés par l'Écomusée seront gratuits pour le public.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI – DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Alimentation en eau des agriculteurs - Autorisation de signature de la convention 2019 avec la Chambre d'Agriculture

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement durable, avec une première délibération sur un sujet que nous avons abordé lors de précédents conseils, sujet important qui concerne les agriculteurs, avec l'alimentation en eau qui devient de plus en plus récurrent, avec des étés caniculaires. J'avais souhaité que nous nous inscrivions dans un travail à la fois sur du court et moyen terme pour aider les agriculteurs, d'une manière ou d'une autre. Nous ne pouvons pas les faire bénéficier de tarifs préférentiels sur l'eau, nous nous étions déjà expliqués, même si la demande était plutôt là-dessus, parce qu'on n'a pas le droit de le faire. Cette aide sera plutôt sur la ressource en eau elle-même et comment la capter au mieux d'une manière ou d'une autre. C'est ce travail que nous allons entreprendre, travail qui se fait en partenariat avec les maires des communes qui ont des agriculteurs sur leur commune et qui nous ont interpellés et avec des agriculteurs eux-mêmes. C'est ce que va nous présenter Sylvie LECOEUR.

Mme LECOEUR.- Président, vous avez déjà bien dévoilé le sujet. Je vais tout de même en venir à ma présentation.

La tarification de l'eau potable aux agriculteurs a fait l'objet d'un questionnement de la part de certains exploitants, par courrier ou par téléphone, et de la part de certains maires, en particulier issus de communes à dominante rurale dont l'intégration est récente.

C'est une tarification communautaire qui a été bâtie – on vous le rappelle dans le rapport – en prenant en compte la consommation des ménages par la mise en place de tranches tarifaires incitatives pour les consommations inférieures à 120 m³ alors que la tarification qui était pratiquée par les syndicats d'eau potable auxquels les nouvelles communes étaient adhérentes avantageait les gros consommateurs, dont les agriculteurs.

En réponse à ces sollicitations, nous n'avons pas pu répondre au niveau des tarifs puisque nous ne pouvons pas faire de tarif différencié en direction d'une catégorie d'usager en particulier, ce n'est juridiquement pas possible.

La refonte de notre tarification – c'est une question qui m'a été posée - ne permettrait pas à la fois de respecter l'engagement qui a été pris de ne pas augmenter le prix de l'eau pour tous les usagers et à la fois de préserver l'équilibre des budgets annexes eau et assainissement, ce qui aurait un impact. Il est très difficile de rééquilibrer une refonte de tarif.

La situation des agriculteurs préoccupe bien entendu la communauté, qui est bien consciente de leurs difficultés économiques qui ont été aggravées par les épisodes de sécheresse que nous avons connus en 2018, comme le Président l'a évoqué. Il est donc envisagé d'engager une politique d'aide aux activités agricoles par un accompagnement dès 2019 en matière d'alimentation en eau auprès d'agriculteurs qui seront volontaires pour réaliser un diagnostic de leurs besoins, de leurs usages, définir et mettre en œuvre des actions d'optimisation de cette alimentation avec, par exemple, des moyens pour faire baisser la facture tels que la différenciation des compteurs habitation de ceux réservés à l'exploitation. Il y a eu un dégrèvement important de la part des redevances de l'agence de l'eau. Ou alors faire un accompagnement pour trouver des solutions alternatives qui ne soient pas de l'eau potable de par la mise en place de captages ou de réserves.

Il vous est proposé pour ce faire de faire appel à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, qui est expérimentée dans le conseil aux agriculteurs, pour réaliser une première série de diagnostics préalables à la proposition d'actions, avec tout d'abord, de mai à juin, l'identification d'une vingtaine d'agriculteurs par le croisement des données de consommation de la communauté avec les bases de données et les connaissances de terrains - ce qui est important - de la Chambre d'agriculture, ceci en lien avec les communes. Nous avons déjà organisé une réunion avec les maires et les agriculteurs de la communauté. Les plus gros consommateurs d'eau les plus en difficulté à cause de la sécheresse pourront en particulier faire partie de ces candidats.

La mise au point du dispositif d'accompagnement sera finalisée durant cette période et pourra être présentée aux candidats retenus afin d'engager dans l'été la mise en œuvre des diagnostics avec les agriculteurs volontaires, comme je l'ai dit. Cela permettra probablement d'avoir une quinzaine de volontaires compte tenu de la liste de départ.

Outre l'état des lieux des besoins et usages, la réflexion va s'engager sur les solutions à mettre en place, les modalités de leur suivi et de leur optimisation pour qu'à l'automne on puisse enfin faire un rendu. Il y aura une présentation individuelle des résultats de ces diagnostics avec, dans la foulée, une proposition d'actions qui aboutira ensuite à une mise en œuvre au cas par cas selon des priorités qui seront choisies par les agriculteurs.

Enfin, afin de mettre au point la programmation 2020 et d'entamer une deuxième série de diagnostics, un bilan 2019 sera présenté à la communauté. Ce bilan fera un retour sur les interventions, sur la participation, sur les solutions retenues.

Le coût prévisionnel des missions assurées par la Chambre serait de 17 309,87 €, la Chambre s'engageant à participer à hauteur de 20 % du total, avec des subventions qui peuvent être mobilisées auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne et de la Région à hauteur de 30 à 50 %.

Ce qui vous est proposé, c'est bien d'engager un travail de fond, de favoriser et d'optimiser une gestion durable de l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles, et ce dans un contexte d'évolution climatique et de questionnement sur la fragilité de la ressource en eau. Les agriculteurs en sont donc les acteurs incontournables, il leur faut sécuriser cet approvisionnement en eau tout en réduisant l'impact financier. Certains disposent actuellement de ressources alternatives sur leurs exploitations qui sont et qui peuvent être mobilisées. On a parlé auparavant de captages ou de réserves. Pour d'autres, des solutions différentes doivent être trouvées, cela peut être un accès à une ressource extérieure ou alors la mise en place de capacité de stockage, avec bien sûr une garantie de la qualité de cette ressource.

C'est donc bien un travail qui doit être mené au cas par cas et qui nécessite la mobilisation de techniciens qualifiés avec un délai compte tenu du nombre d'exploitants et de l'individualisation de la démarche.

L'été 2019 approche. Par contre, ce sont là des mesures à moyen terme. Par ailleurs, il y a une possible sécheresse qui peut survenir ; nous en sommes très conscients. Il est donc nécessaire de préparer rapidement des solutions de soutiens. Les services communautaires travaillent d'ores et déjà sur le sujet. Je vais demander, pour ma part, au service eau et assainissement de se mettre au travail déjà sur le recensement et sur l'identification des agriculteurs qui sont des gros consommateurs d'eau, en particulier sur les nouvelles communes pour pouvoir leur présenter immédiatement et mettre en place des mesures d'économie d'eau, sur des appareils ou d'autres solutions d'étalement de facture. On peut effectivement trouver un moyen de ne pas les laisser en difficulté.

L'accès à des ressources, ensuite, telles que des étangs ou des lacs, va s'organiser très rapidement en lien avec les communes et en lien aussi avec les services de l'Etat quand ils sont gestionnaires de la ressource.

D'autre part, nous avons eu, au cours de la réunion, une suggestion d'un de nos collègues qui nous a conseillé de pouvoir mettre à disposition de ses collègues agriculteurs, puisque c'est un maire agriculteur, toutes les aides financières qui peuvent leur être proposées, que ce soit la Région, l'Etat, l'agence de l'eau, le Département et de les tenir informés de ces aides financières qui peuvent être des dispositifs sur une partie de l'année ou qui peuvent être mobilisés avec la sécheresse. C'est donc ce que nous ferons et nous y serons attentifs.

Ceux qui souhaiteront améliorer très rapidement la gestion de leur eau au niveau de leur entreprise pourront profiter de ces subventions afin de pouvoir le faire rapidement, ce qui n'empêchera pas qu'ils rentrent dans le dispositif.

Voilà les propositions que nous pouvons faire à moyen terme et dès cet été de toute façon, ainsi que ce que nous appelons des solutions d'urgence qui permettront d'être attentif à la situation des agriculteurs durant cet été.

Aujourd'hui, il nous est demandé d'approuver les termes de la convention avec la Chambre d'agriculture et d'autoriser le Président à la signer.

Voilà, Président.

M. le Président.- Merci. Est-ce que certains souhaitent intervenir sur ce sujet ?

C'est un travail que nous avons mené en concertation, notamment avec les maires concernés, qu'il faut poursuivre. On sait que ce n'est pas simple. Mais voilà, on essaie de trouver ensemble des moyens le plus vite possible. Il y en a. On ne pourra pas répondre à tout, mais il y a sans doute des solutions à apporter, comme l'a dit la vice-présidente tout à l'heure.

Il y a une question. Allez-y.

M. LANDRE.- Vous avez évoqué tout à l'heure l'impossibilité de faire un tarif différencié, ce que tout le monde comprendra. En revanche, si vous l'avez mis en délibération, la plupart des mesures, en tout cas l'esprit de ce qui est proposé ici, c'est plutôt à moyen terme, c'est plutôt le fait de permettre aux exploitations de réduire leur consommation. Or, il va se passer un été, deux étés, peut-être trois étés, peut-être plus, avant que ces mesures soient efficaces, en tout cas impactent efficacement les exploitations. A-t-il été envisagé de prévoir, puisque je suppose qu'on a à peu près les bornes entre lesquelles s'inscrivent les consommations de ces exploitations, d'inscrire une nouvelle tranche de tarification qui permettrait, au-delà d'un certain montant, du moins entre deux montants de consommation, d'atténuer l'impact de la consommation et des prix ? C'est-à-dire non pas baisser la consommation dans l'immédiat, mais permettre aux exploitations qui sont parfois dans des situations extrêmement compliquées après des périodes de sécheresse, d'avoir une atténuation dans la tranche de consommation qui les concerne.

Je ne sais pas si je suis clair.

Mme LECOEUR.- On en est au début du dispositif, on est donc en train de consulter nos bases de données. Après, les consommations ne sont pas forcément identiques en fonction du cheptel, du fait qu'il y ait des solutions alternatives mises en place. C'est donc assez difficile. Mais c'est vrai que sur les gros consommateurs d'eau, sachant qu'ils ne sont peut-être pas aussi nombreux qu'on le pense, les collègues agriculteurs peuvent peut-être le dire, il me semble qu'il est plus urgent de les accompagner dans la mise en place d'autres solutions que de refaire une tarification que nous nous sommes engagés à ne pas toucher d'ici la fin du mandat. Même en agissant sur les bornes de tranche comme vous l'évoquez, cela bouleverse tout de même et il faut refaire une simulation qui n'est pas anodine et qui pourrait toucher d'autres personnes. Ce n'est pas envisagé pour l'instant.

Mais, après, qu'on puisse les accompagner par un étalement de facturation ou des choses comme cela, nous sommes tout à fait disposés à le faire. Je pense qu'il vaut mieux prioriser des ressources alternatives quand c'est possible. Après, quand nous aurons avancé dans le diagnostic et dans l'identification des personnes, je pourrai être plus claire et plus précise et je pourrai peut-être vous apporter d'autres éléments. Là, c'était encore un début de travail, un début de dispositif qui ne me permet pas de vous répondre exactement.

M. LANDRE.- Je vous remercie parce que là, vous proposez avec la Chambre d'agriculture un dispositif de long terme, mais je pense qu'il faudra être extrêmement attentif, pendant cette période de transition, à aider les exploitations qui en ont besoin, y compris de façon très concrète pécuniairement.

Mme LECOEUR.- Avec le recensement des exploitations, on pourra effectivement être en contact et beaucoup plus réactif. C'est l'objet.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes du projet de convention précitée au titre de l'accompagnement 2019 d'agriculteurs du territoire en matière d'alimentation en eau à intervenir avec la Chambre*

d'agriculture,

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base du projet annexé,*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne de crédits correspondante du budget annexe eau.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Déchets diffus spécifiques - Convention 2019-2024 - Autorisation de signature

M. le Président.- Il y a une délibération qui concerne les déchets diffus spécifiques sans présentation, que je mets aux voix : Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver le projet de convention de ré-agrément entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'éco-organisme Eco-DDS,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince (SMi2B) - Extension de périmètre - Modification des statuts

M. le Président.- Nous devons retirer de l'ordre du jour une délibération mais je ne sais pas si elle est dans vos tablettes. Je n'ai pas fait attention si elle était restée ou pas. Oui, elle est restée. C'est sur le syndicat mixte du bassin-versant de la Bourbince. On ne va pas délibérer ce soir dans la mesure où le préfet n'a pas validé la délibération proposée par le syndicat lui-même. Évitions de délibérer sur quelque chose qui n'a pas été accepté par le préfet. Ils sont en train de revoir leur délibération et on la repassera plus tard.

Celle-ci est donc retirée de l'ordre du jour.

4. Services publics eau et assainissement - Modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois

M. le Président.- Ensuite, en ce qui concerne les services publics eau et assainissement, une modification des statuts du syndicat mixte, le SMEMAC notamment, sans présentation.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *De se prononcer favorablement sur la modification des statuts du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC),*
- *D'approuver le projet de statuts du SMEMAC tel qu'il est annexé à la présente délibération.*

Observations : Étant précisé que Sylvie LECOEUR, Jean-Marc HIPPOLYTE, Gilles DUTREMBLE et Pierre-Etienne GRAFFARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

5. Préservation des espaces naturels - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Attribution de la participation communautaire 2019 - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2019

M. le Président.- La dernière délibération concerne la préservation des espaces naturels, elle est présentée par Jean-Marc HIPPOLYTE.

M. HIPPOLYTE.- Il s'agit d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2019 entre la communauté urbaine et le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. C'est bien sûr en lien avec le versement d'une subvention de 14 194,75 €. Cela va permettre de mettre en œuvre un programme sur les zones humides du Haut-Mesvrin et puis également d'adapter les modalités de gestion des étangs du Haut Rançon, de la Noue et de Saint-Sernin, bien évidemment après le bilan des plans de gestion réalisé en 2018.

M. le Président.- Très bien. Présentation synthétique, c'est parfait. Merci.
Y a-t-il des questions ? Oui.

M. LANDRE.- C'est en lien avec les espaces naturels. À la fin de l'année, la décharge doit normalement fermer. En tout cas, c'est ainsi que cela a été annoncé sur la commune de Torcy. C'est un sujet qui intéresse et inquiète de plus en plus les habitants à mesure que l'échéance approche.

J'aimerais savoir s'il est possible, dans le cadre de la communauté urbaine, d'organiser une instance ou une commission de suivi de ce qui sera fait au-delà du 31 décembre 2019, peut-être en réunissant les habitants, les riverains de la décharge, les élus concernés, les élus de la communauté urbaine qui le souhaitent. Parce que je pense que l'avenir de ce site est extrêmement important pour la communauté urbaine, pour les habitants et qu'il est important qu'on puisse le suivre et réfléchir collectivement à ce sujet.

Je sais que, conseil après conseil, on a souvent des présentations d'actions de prévention ou de travaux en matière de déchets et je crois que s'il y a un sujet important sur le territoire communautaire, c'est celui-ci.

M. le Président.- C'est d'autant plus important que c'est la communauté urbaine qui a demandé la fermeture de Sita, je le rappelle.

Olivier PERRET.

M. PERRET.- C'est simplement pour dire qu'il y a deux choses sur le site de Torcy, il y a un centre de tri que Suez exploite et que Suez continuera peut-être à exploiter, mais je n'en sais rien, je ne sais pas quelles sont leurs intentions dans ce domaine. Ensuite, il y a la partie centre d'enfouissement où la loi oblige l'exploitant, en l'occurrence Suez, à gérer l'exploitation du site pendant au moins 30 ans. C'est donc un site qui ne sera pas du tout laissé à l'abandon à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. le Président.- Absolument, c'est une obligation. Merci de le préciser. Quoi qu'il en soit, il y aura une grande vigilance. C'est déjà le cas aujourd'hui parce qu'il y a des associations qui veillent, que je rencontre avec d'autres élus. Nous les rencontrons et nous avons suivi, notamment avec le maire de Torcy, cette évolution, mais c'est vrai que la question se pose aussi, c'est une question beaucoup plus générale, quand un site ferme : où vont les déchets ensuite ? Où vont-ils être enfouis ? Comment va vivre le site ici ? Ce sont des questions sur lesquelles nous serons très attentifs, bien entendu et il y aura un suivi, à la fois avec des habitants, à la fois avec des élus.

Y a-t-il d'autres questions ? Roland FUCHET.

M. FUCHET.- Je suis toujours étonné quand on se préoccupe du territoire de Torcy, je suis toujours étonné parce que cela fait beaucoup d'années qu'il est dans une situation très sensible. Je vous rappelle qu'il n'y a pas que la décharge, il y a aussi beaucoup de lieux qui peuvent apporter des préjudices. C'est là qu'avec la communauté, on se propose très rapidement de faire

un audit sur la qualité de l'air. Parce qu'il n'y a pas que les sites polluants, il y a aussi des entreprises qui nous apportent beaucoup de choses désagréables.

Mais il y a une chose sur laquelle vous pouvez compter, et c'est vrai que le mandat se termine pour moi, bien entendu, mais je crois que vous pouvez compter sur la volonté des Torcéens. Il est vrai que la vie n'est pas facile à Torcy ces temps-ci, vous le savez. Il y a tout de même quelques échecs. Mais en tout cas, le projet environnemental est au cœur de nos engagements qui ne sont pas des engagements systématiquement politiques mais des engagements citoyens.

On n'attendra donc pas et je pense que, pour le moment, avec le sous-préfet d'Autun, nous travaillons d'une façon très cohérente. Je vous rappelle qu'il y a une CLIS pour tout ce qui concerne la vigilance autour d'un site de ce genre, bien sûr il y en a d'autres et CMR en fait partie, pour tout cela, il faut que l'on soit très attentif et très volontariste.

M. le Président. - Ce n'était pas vraiment en rapport direct avec la délibération de notre collègue mais une porte d'entrée, on va le dire comme ça !

Il n'y a pas d'autres sujets, pas d'autres questions là-dessus ?

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs 2019 à intervenir entre la communauté urbaine et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs 2019 et d'en assurer la bonne exécution,*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 14 194,75 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne,*
- *D'imputer les dépenses sur la ligne correspondante du budget annexe eau prévue en section de fonctionnement.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président. - Voilà, mes chers collègues. Je n'oublie pas qu'une question a été posée par rapport à la vente de parcelles. On va vous donner les éléments mais je ne les ai pas encore. On vous les fera parvenir *a posteriori*.

Il n'y a pas d'autre question, il me reste donc à vous souhaiter une bonne soirée, à vous remercier. Ceux qui le souhaitent peuvent se diriger vers le bar qui est au fond de la salle. Merci.

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 18)

Le secrétaire de séance

M. Roger BURTIN

